

**Togo : Consultations au titre de l'article IV pour 2009 et deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance—  
Rapport des services du FMI, note d'information au public et communiqué de presse  
sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur  
pour le Togo**

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre de l'examen conjugué des consultations de 2009 avec le Togo au titre de l'article IV et de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI pour les consultations au titre de l'article IV pour 2009 et la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 25 février 2009 avec les autorités togolaises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 8 avril 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse et une note d'information au public (NIP) résumant les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du 21 avril 2009 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI, sur les questions touchant respectivement aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord conclu avec le FMI.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Togo.

Le document ci-après a été ou sera diffusé séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI \*

\* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## TOGO

### **Rapport des services du FMI sur les consultations de 2009 au titre de l'article IV et sur la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

Préparé par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi Ego et Anthony Boote

8 avril 2009

- **Discussions** : Consultations au titre de l'article IV et deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance à Lomé, 11-25 février 2009.
- **Équipe des services du FMI** : M. Mills (Chef de mission), Mme Ocampos, M. Rosa, M. Dagher (tous du Département Afrique) et M. Yao (Représentant résident). M. Krueger (du Département Afrique) a rejoint la mission pour ses trois derniers jours.
- **Interlocuteurs** : Le Président de la République, M. Faure Gnassingbé, le Président de l'Assemblée nationale, M. Bonfoh, le Premier Ministre, M. Houngbo, le Ministre des Finances, M. Ayassor, le Directeur national de la BCEAO, M. Adjahoto, et d'autres hauts fonctionnaires.
- **Relations avec le FMI** : L'accord triennal avec le Togo au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance a été approuvé en avril 2008, pour un montant de 66,06 millions de DTS (90% de la quote-part). Une augmentation de l'accès de 18,35 millions de DTS (25% de la quote-part) a été approuvée en septembre 2008. Le point de décision au titre de l'Initiative PPTE a été atteint en novembre 2008. Les autorités ont satisfait à tous les critères de réalisation et à tous les repères sauf deux, fixés pour la deuxième revue. Dans la Lettre d'intention ci-jointe, elles demandent l'achèvement de la revue.
- **Dispositif de change** : Le Togo a accepté les obligations prévues aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII. Le Togo et les autres membres de l'UEMOA partagent la même monnaie, le franc CFA, rattaché à l'euro. La BCEAO définit la politique monétaire et de taux de change pour la région. Les banques sont supervisées par la Commission bancaire de l'UMOA.
- **Conseils fournis par le passé** : La précédente consultation au titre de l'article IV s'est terminée en juin 2007. Le FMI et les autorités sont convenus que la discipline budgétaire et la mise en œuvre des réformes en temps voulu étaient essentielles à la reprise et à la poursuite de la croissance. Les grandes priorités étaient les réformes du secteur financier et de la gestion budgétaire, surtout celles qui ont trait à l'exécution du budget et à la gestion des dépenses publiques.
- **Objet des consultations au titre de l'article IV** : Les discussions ont porté sur : i) les mesures propres à accélérer la croissance économique et à préserver la stabilité, face à la crise financière mondiale ; ii) les stratégies de nature à améliorer les perspectives de croissance et la compétitivité extérieure en investissant dans l'infrastructure, la santé et l'éducation, et en améliorant le climat des affaires et réforme des banques et entreprises d'État ; et iii) le renforcement des finances publiques axé sur leur gestion et leur durabilité.
- **Communication** : Un séminaire a été organisé par le FMI à l'intention de hauts fonctionnaires et de représentants de la société civile pour traiter de l'impact de la crise financière mondiale et de la gestion de la dette intérieure. Les membres de la mission ont également rencontré des représentants des syndicats, associations patronales, ONG, bailleurs de fonds et médias.
- **Statistiques économiques** : Adéquates pour la surveillance, mais présentent encore des insuffisances.

## Table des matières

Sigles et acronymes .....	4
Résumé analytique.....	5
Évaluation par les services du FMI .....	6
I. Évolution économique récente et résultats du programme FRPC : une croissance faible malgré la bonne exécution du programme.....	8
A. De solides résultats budgétaires limités par les contraintes de capacité .....	8
B. Un bon progrès au niveau des réformes structurelles pour 2008/09 .....	13
C. Suivi du programme et risques .....	18
D. Processus PPTE .....	18
II. Discussions relatives aux consultations au titre de l'Article IV .....	19
A. Perspectives macroéconomiques et vulnérabilités : l'impact de la crise mondiale devrait être modéré, mais la vigilance reste nécessaire .....	19
B. Renforcement de la politique budgétaire à moyen terme : crucial pour la viabilité de l'économie et de la dette.....	22
C. Renforcer la croissance de la productivité et la compétitivité extérieure : vers une croissance économique plus forte et durable.....	26
D. Accroître la compétitivité extérieure.....	27
 Encadrés	
1. Mécanismes de transmissions anticipés de la crise mondiale au Togo .....	20
2. Ramener les indicateurs de la dette à des niveaux tolérables grâce à l'Initiative PPTE même après avoir inclus la dette intérieure .....	23
3. TCER du Togo : pas de désalignement important malgré la tendance récente à la surévaluation .....	30
 Graphiques	
1. Évolution macroéconomique récente .....	10
2. Cours du coton et des phosphates.....	19
3. Investissement en capital dans les pays de l'UEMOA .....	24
4. Amélioration de la compétitivité et stimulation de la croissance.....	29
 Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2006-10 .....	31
2. Balance des paiements, 2007-14 .....	32
3. Opérations financières de l'État, 2007-10 .....	33
4. Situation monétaire, 2007-09 .....	35
5. Perspectives à moyen terme, 2007-14 .....	36
6. Dette extérieure officielle, 2007-10.....	37

7.	Projet de calendrier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2008-11.....	38
8.	Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006-16.....	39
9.	Respect des critères de convergence de l'UEMOA, 2004-09 .....	40
10.	Déclencheurs du point d'achèvement flottant .....	41
11.	Principaux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2007 .....	42
Appendice I : Lettre d'intention .....		43
	Tableau 1. Critères de performance et objectifs-cibles indicatifs quantitatifs.....	52
	Tableau 2. Conditionnalité structurelle pour 2008 .....	53
	Tableau 3. Conditionnalité structurelle pour 2009 .....	54

## SIGLES ET ACRONYMES

BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIA-Togo	Banque Internationale pour l'Afrique au Togo
BTCI	Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie
CEET	Compagnie Énergie Électrique du Togo
PIP	Programme d'Investissement Public
SFP	Statistiques de finances publiques
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
SNTP	Société Nouvelle des Phosphates du Togo
SOTOCO	Société Togolaise de Coton
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UTB	Union Togolaise de Banques

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Après trois ans de mise en œuvre solide de réformes, la reprise économique appuyée par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance se voit exposée à de nouveaux dangers du fait de la récession mondiale.** La crise financière mondiale commence à freiner la croissance au moment même où elle était prête à s'améliorer sous l'effet du programme économique. Face à cette situation, les autorités ont réitéré leur attachement au programme appuyé par cette facilité et visent à accélérer les réformes structurelles de nature à stimuler la croissance.

**La mise en œuvre du programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance a été solide en 2008, malgré une faible croissance de 1,1% causée par les chocs sur les cours mondiaux et par de fortes inondations.** Tous les objectifs quantitatifs et repères structurels ont été atteints – nombre d'entre eux avec de larges marges ou en avance sur les échéances – à l'exception de l'objectif indicatif pour les dépenses sociales et les dépenses d'investissement et d'un retard inévitable dans le lancement d'une étude du secteur des phosphates. La lenteur de la mise en œuvre des réparations d'urgence après les inondations dénote les insuffisances de capacité. Après que l'inflation eut atteint un niveau sommet en août 2008, la baisse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires a permis de la ramener à 8,4% à la fin de l'année et d'atténuer la détérioration des termes de l'échange et le déficit courant (6,6% du PIB).

**Quant aux perspectives économiques pour 2009 et 2010, le début de reprise devrait être contrarié par l'impact de la récession mondiale sur le Togo.** Les effets du rebond de l'agriculture de subsistance et de l'accroissement de l'investissement public seront probablement contrebalancés par les effets pervers de la récession mondiale, même si ces effets sont atténués par le fait que le secteur financier togolais est moins intégré et que les exportations sont déjà en baisse. Quoi qu'il en soit, l'incidence de la récession mondiale sur les exportations et sur les envois de fonds des travailleurs émigrés devrait limiter la croissance à 1,7% en 2009 et à 2,1% en 2010. L'amélioration des termes de l'échange en 2009 ramènera le déficit courant à environ 6%.

**Préoccupées par le faible niveau de la croissance, les autorités se sont résolues à accélérer les réformes clés afin de promouvoir la croissance pour le moyen terme.** Les principaux enjeux sont : i) préserver la stabilité de l'économie en dépit de la récession mondiale en soutenant la demande, sans perdre de vue la viabilité de la dette ; ii) poursuivre les réformes de la politique budgétaire afin d'améliorer l'exécution du budget, de renforcer sa viabilité et d'appuyer la croissance ; et iii) surmonter les obstacles structurels dans les secteurs des finances et des exportations et des services d'utilité publique. En particulier, l'une des priorités immédiates est de faire face à l'insuffisance de liquidité et de crédit dans le secteur privé.

**Malgré les progrès sensibles réalisés jusqu'ici, le Togo voit ses modestes perspectives économiques exposées à de sérieux risques économiques et politiques.** Une accentuation de la récession mondiale ou son impact plus marqué pourrait aggraver le fléchissement de la croissance et des recettes, et retarder la participation du secteur privé à la restructuration des banques et des entreprises d'État. En outre, la perspective des élections présidentielles de 2010 pourrait susciter une incertitude politique ou compliquer l'exécution du programme. Cependant, les autorités ont affirmé leur volonté de réaliser pleinement le programme et de faire en sorte que le point d'achèvement de l'Initiative PPTE soit atteint le plus tôt possible en 2010.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**Les résultats du programme sont louables, surtout si l'on considère les circonstances difficiles.** La politique budgétaire est restée prudente, face aux chocs extérieurs et à une croissance plus lente que prévu, encore que ce résultat soit dû en partie à une sous-exécution des dépenses au titre des projets de réparations d'urgence, ce qui dénote des faiblesses inquiétantes. Les autorités accordent, à juste titre, une grande priorité à corriger les insuffisances de capacité dont témoigne cette sous-exécution des dépenses. Les ajustements qu'elles ont proposé d'apporter au cadre budgétaire – reporter les fonds non dépensés sur les projets d'urgence de 2008 à 2009 et accroître la part des arriérés intérieurs apurés en espèces – sont opportuns, vu la lente croissance, et conformes aux objectifs de viabilité de la dette à moyen terme.

**Les services du FMI se félicitent des solides progrès réalisés par les autorités en ce qui concerne les réformes structurelles du programme et partagent leur volonté d'accélérer leur mise en œuvre.** La plupart des objectifs du programme ont été rapidement atteints en avance – le seul retard enregistré était une fois encore causé par des insuffisances de capacités au niveau de la passation des marchés (en l'occurrence, pour l'audit stratégique du secteur des phosphates). Les réformes structurelles continuent opportunément à mettre l'accent sur la gestion budgétaire, la restructuration du secteur financier et la réforme des entreprises publiques, et de plus en plus sur les mesures susceptibles d'avoir un impact plus direct sur la croissance.

**Les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et la révision des critères de réalisation quantitatifs de fin juin sur la base des résultats et de l'évaluation mentionnés précédemment.**

**Les consultations au titre de l'article IV ont porté sur les moyens d'obtenir une plus forte croissance économique.** Les autorités se sont légitimement déclarées préoccupées de constater que les réformes profondes ne produisaient pas encore la croissance attendue. La série de chocs qui ont frappé le Togo annule en partie l'impact de ces réformes sur la croissance, tandis qu'une part de cet impact prendra plus de temps à se concrétiser. Les services du FMI estiment que les priorités fixées par les autorités restent pertinentes face aux difficultés auxquelles se heurte le redressement économique du pays et à la récession mondiale. En ce qui concerne la politique budgétaire, l'objectif à moyen terme est de relever de façon appropriée le niveau et la qualité de l'investissement public, tout en renforçant la viabilité grâce à un équilibre budgétaire prudent, à l'allègement accordé au titre de l'Initiative PPTÉ et au recours au financement concessionnel. Les priorités en matière de politiques structurelles examinées précédemment sont également bien ciblées et conformes aux consultations passées au titre de l'article IV. Il convient donc de saluer l'importance accordée par les autorités à l'accélération et à l'approfondissement des réformes pour favoriser une plus forte croissance.

**Les politiques budgétaire et structurelle des autorités sont également compatibles avec la stabilité externe.** L'appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA continue de servir les intérêts économiques du Togo en lui offrant un point d'ancrage de la stabilité. Dans l'ensemble

le pays reste compétitif, et la tendance récente à la surévaluation du taux de change effectif réel tend à justifier la mise en œuvre rapide des réformes budgétaires et structurelles pour promouvoir la croissance et la productivité.

**Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec le Togo ait lieu dans un délai de 24 mois, sous réserve de la décision sur les cycles de consultations dans les pays mettant en œuvre un programme.**



## I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME FRPC : UNE CROISSANCE FAIBLE MALGRÉ LA BONNE EXÉCUTION DU PROGRAMME

1. **Le fait que le Togo ait réussi à poursuivre dans les temps l'exécution de l'accord FRPC est louable, surtout si l'on tient compte des graves inondations et des chocs mondiaux de 2008 sur les prix.** Les inondations ont gravement endommagé certains éléments vitaux de l'infrastructure et de l'agriculture, provoquant un brusque ralentissement dans la seconde moitié de l'année et réduisant la croissance estimée du PIB réel à 1,1% (tableau 1, graphique 1). La flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole a poussé l'inflation à 15,8% (sur une base annuelle) en août 2008, encore qu'elle soit retombée à quelque 8,4% (moyenne) à la fin de l'année, sous l'effet de la chute de ces prix. La masse monétaire a progressé de 16%, ce qui est comparable aux chiffres d'autres pays de l'UEMOA, car les retards de décaissement de l'aide des bailleurs de fonds pour les réparations d'urgence ont fait grimper temporairement le volume des avoirs extérieurs nets. Toutefois, le crédit au secteur privé a diminué légèrement. À la fin de l'année, la baisse des prix du pétrole et des produits alimentaires avait contribué à limiter la détérioration des termes de l'échange et à contenir la hausse du déficit courant à 6,6% (tableaux 2 et 4).

2. **En 2009, la reprise économique du Togo sera freinée par l'impact de la récession mondiale.** Les services du FMI prévoient une croissance du PIB réel d'environ 1,7% en 2009, soit 1,3 point de moins que ce qui était prévu auparavant. L'incidence de la crise sur le commerce extérieur et les envois de fonds des travailleurs émigrés devrait contrebalancer la reprise attendue de la production de subsistance après les dommages causés par les inondations et l'accroissement de l'investissement public (environ 2% du PIB). Cependant, le fléchissement des cours mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires contribuera à atténuer les tensions inflationnistes, à améliorer les termes de l'échange et à réduire le déficit courant.

### A. De solides résultats budgétaires limités par les contraintes de capacité

3. **Dans l'ensemble, les résultats budgétaires obtenus en 2008 ont été satisfaisants, encore que les résultats supérieurs aux prévisions sur certains objectifs clés soient dus à une sous-exécution des dépenses pour les réparations urgentes de l'infrastructure.** Le recouvrement des impôts et des droits de douane a été supérieur aux attentes, grâce aux progrès de la gestion et de l'informatisation. Le volume des dépenses a été inférieur au montant inscrit au budget parce que les dépenses d'investissement n'ont pas atteint le niveau d'exécution attendu, tandis que les dépenses courantes étaient soumises à la discipline malgré les difficultés économiques. En particulier, la complexité et le manque de souplesse des procédures de passation des marchés ont empêché un démarrage accéléré des projets de réparation prioritaires des équipements endommagés par les inondations. De ce fait, le solde intérieur primaire (l'un des critères de réalisation) s'est élevé à +0,4% du PIB, comparé au plancher du programme de -0,5%. L'objectif visé pour le financement intérieur net (critère de

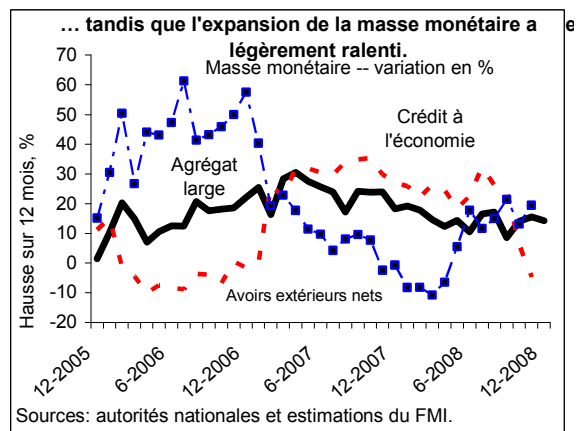
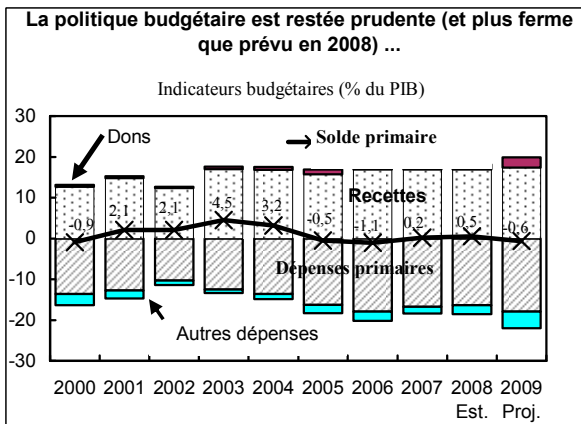
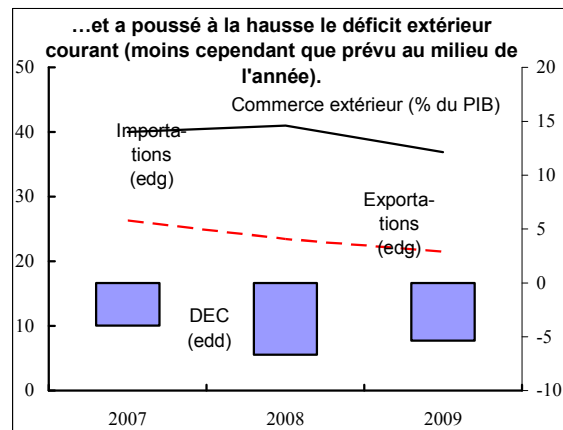
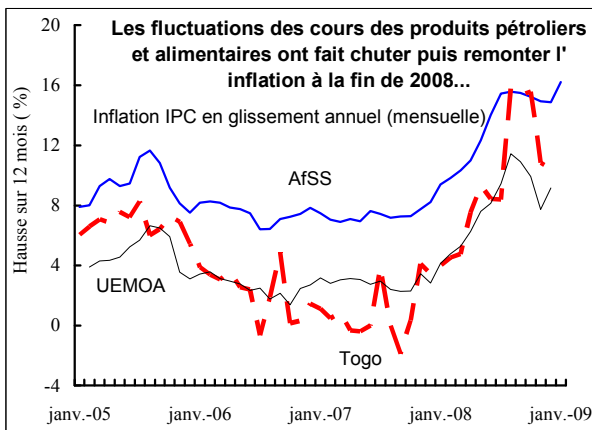
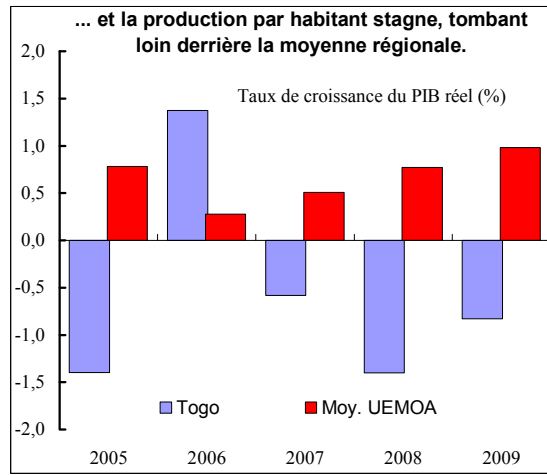
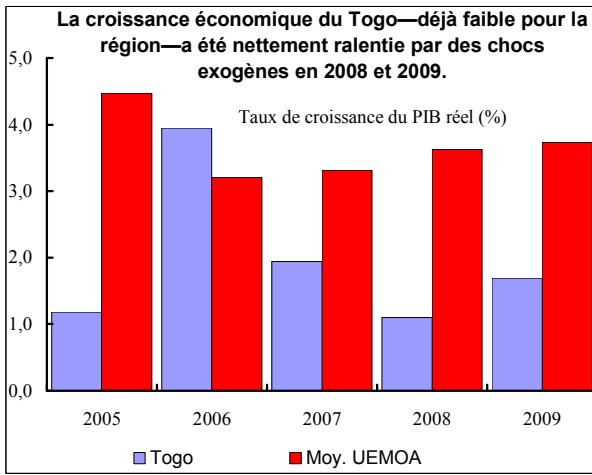
réalisation) a été largement atteint (avec une marge de l'ordre de 0,4% du PIB), avec une accumulation correspondante de dépôts publics dans le système bancaire. En revanche, les dépenses sociales et les dépenses d'investissement étaient de plus de 1% du PIB en dessous de l'objectif indicatif (tableau 3).

**4. Le budget de 2009 renforce l'accent mis sur les dépenses prioritaires et la promotion de la croissance, tout en préservant la viabilité de la dette** (tableau texte 1).

Même en prévoyant une certaine souplesse (voir ci-après), le budget table sur un déficit intérieur primaire de 0,6% seulement du PIB. La poursuite des efforts en vue d'élargir l'assiette de l'impôt et de réduire les taux d'imposition devraient être sans répercussion nette sur le budget. Le gouvernement a l'intention d'accroître encore la part des dépenses prioritaires affectée au secteur social et à l'investissement, conformément aux objectifs de sa stratégie de réduction de la pauvreté.

**5. Les autorités ont également pris des mesures en 2008 et dans le budget 2009 pour protéger les couches vulnérables de la population.** En 2008, elles ont autorisé la pleine répercussion de la hausse des cours internationaux des produits alimentaires et cherché à atténuer l'impact social de cette hausse au moyen de mesures ciblées, notamment par des subventions pour les semences et les engrais afin de stimuler la production ; des ventes de stocks de produits vivriers ; le paiement accéléré des arriérés de pension ; et un relèvement du salaire minimum. Pour 2009, le budget prévoit une augmentation des subventions pour les intrants agricoles et un abaissement des impôts sur les revenus des personnes et des sociétés. Pour les produits pétroliers, les autorités ont limité la répercussion des cours mondiaux du pétrole en 2007 et 2008 afin d'atténuer leur impact sur les revenus réels ; selon les termes d'un accord antérieur, l'État a ainsi encouru un passif éventuel correspondant à 1,5% du PIB envers les distributeurs de pétrole comme conséquence de la réduction de leurs marges. Toutefois, avec les cours mondiaux et intérieurs actuels, ces marges sont devenues supérieures à la normale, réduisant progressivement ce passif éventuel (Lettre d'intention, par. 13).

Graphique 1. Togo: évolution macroéconomique récente



Sources: autorités nationales et estimations du FMI.

Tableau du texte 1. Togo : dépenses par secteur prioritaire, 2007-12

	2007	2008	2009 Budget	2010	2011 Proj.	2012
	(Pourcentage du PIB)					
Dépenses primaires (financées sur ressources intérieures et extérieures)	18.6	17.8	20.3	22.1	22.2	22.2
Dépenses dans les secteurs prioritaires	6.4	7.0	9.4	12.4	12.4	12.7
Santé	1.8	2.2	3.3	5.1	5.2	5.3
Éducation	3.7	3.9	5.0	5.7	6.1	6.4
Autres dépenses sociales	1.0	0.9	1.2	1.6	1.1	1.0
Dont : dépenses d'équipement	0.9	1.3	3.2	5.3	5.4	5.4
Autres dépenses	12.1	10.8	10.9	9.7	9.8	9.5
Dont : dépenses d'équipement	2.1	2.2	2.4	1.8	1.6	1.6

Source : autorités togolaises, et estimations et projections des services du FMI.

6. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités. Compte tenu des résultats passés supérieurs aux prévisions et vu la conjoncture économique défavorable au Togo et à l'échelle mondiale, les autorités ont l'intention d'utiliser au mieux la marge de manœuvre budgétaire limitée dont elles disposent, en traitant en priorité la lenteur d'exécution des projets* (Lettre d'intention, par. 7). Les retards subis par les projets de réparations ont prolongé les coûts économiques des dommages causés par les inondations de 2008, en particulier aux ponts et aux routes qui sont d'une importance capitale pour l'agriculture, les transports et les autres activités connexes. Conscients de l'importance d'un accroissement des dépenses d'investissement pour la croissance, les autorités ont élaboré un plan d'action, avec l'aide des services du FMI, afin de renforcer et de rationaliser l'exécution des projets et la passation des marchés, de manière que les ressources intérieures et l'aide des bailleurs de fonds soient utilisées conformément aux objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les projets prioritaires seront accélérés; une part plus importante du budget annuel sera disponible au début de l'année budgétaire ; les contrôles redondants dans la chaîne des dépenses seront allégés ; et une formation sera dispensée pour l'exécution des projets. Les services du FMI se félicitent de ces mesures, mais notent la nécessité de poursuivre les contrôles des dépenses et les risques que continuent de faire peser les contraintes liées à la capacité pour l'exécution budgétaire des projets.

7. **Le gouvernement envisage d'accroître les dépenses d'investissement intérieur en 2009 du montant de la sous-exécution des dépenses de réparation d'urgence en 2008.** Il est également convenu avec les services du FMI de favoriser les investissements prioritaires. Il envisage de soumettre un collectif budgétaire à cet effet. Grâce à des recettes supérieures au chiffre prévu en 2008, il maintient ses projections de recettes pour 2009 malgré une croissance légèrement inférieure aux prévisions. De ce fait, le plancher du solde budgétaire de 2009 baisse par rapport au précédent cadre budgétaire 2009 du montant de dépenses d'investissement reporté – environ 0,5% du PIB. Combiné à l'augmentation des investissements financés sur ressources extérieures, l'accroissement des investissements

publics devient ainsi raisonnable ; il devrait aider le Togo à surmonter les effets de la crise mondiale et favoriser la croissance.

8. **Afin d'accroître la liquidité pour les entreprises, les autorités ont l'intention d'augmenter la portion des arriérés de paiement à apurer en espèces.** Les arriérés de paiement intérieurs vérifiés par un audit effectué par KPMG<sup>1</sup> s'élèvent à près de 3% du PIB. Le budget prévoit déjà de régler 0,5% du PIB en espèces aux petits porteurs, sur la base d'un plan élaboré en consultation avec les services du FMI. Le reste devait être réglé par l'émission de titres à moyen terme directement aux entreprises, ce qui leur permettrait de disposer d'un volume limité d'aide pour leurs besoins pressants de liquidité. Les représentants du secteur privé et d'autres observateurs ont souligné les contraintes que ferait peser sur la croissance cette insuffisance de liquidités pour les entreprises dans une économie où le crédit au secteur privé est anémique et où existe un vaste volume d'arriérés de paiement intérieurs du secteur public. Pour aider à relancer l'activité du secteur privé, les pouvoirs publics préfèrent accroître la fraction des règlements en espèces à financer à la fois par des dons des bailleurs de fonds et par un financement intérieur de 0,5% du PIB. Les services du FMI sont favorables à cette mesure, qui est abordable et tend à répondre aux besoins pressants de liquidités. L'impact sur les finances publiques serait modeste. L'augmentation de l'apurement en espèces des arriérés de paiement en 2009 n'aura pas d'incidence sur le solde primaire, et le financement intérieur supplémentaire nécessaire se limite à environ 0,3% du PIB, ce qui est compatible avec les dépôts dont disposent les pouvoirs publics.

9. **Les services du FMI approuvent les mesures envisagées par les pouvoirs publics pour aider à protéger les couches vulnérables de la population, conformément au budget, en particulier l'augmentation des subventions aux intrants pour l'agriculture de subsistance.** Les autorités ont également examiné les possibilités d'aider le secteur cotonnier, qui doit faire face à la liquidation de l'ex-entreprise publique cotonnière et au faible niveau de la demande mondiale<sup>2</sup>. Utilisant les ressources du budget, le gouvernement compte absorber les pertes nettes d'exploitation projetées (moins de 0,1% du PIB)<sup>3</sup>. Le gouvernement a également l'intention d'aider la nouvelle société cotonnière à obtenir un financement (soit une garantie de prêt interne, soit un prêt direct) pour les achats d'engrais et de semences pour la

---

<sup>1</sup> Une décote de 20% sera appliquée aux arriérés intérieurs vérifiés. Les montants non apurés en espèces seront réglés à l'aide de titres de l'État assortis d'une échéance de 5 à 7 ans et de taux inférieurs à ceux du marché.

<sup>2</sup> L'ancienne entreprise publique d'égrenage du coton, la SOTOCO, a été liquidée en 2008 pour n'avoir pas pu payer à plus de 250 000 exploitants leur récolte de 2004/2005. Après audit de l'entreprise, les exploitants ont été réglés en espèces, et la dette de l'entreprise envers les banques togolaises a été convertie en obligations de l'État. Une nouvelle entreprise d'égrenage du coton, la NSCT (Nouvelle société cotonnière du Togo) a été créée dans le cadre des réformes du secteur.

<sup>3</sup> Ces pertes nettes supposent la vente du stock de coton invendu, évalué à environ 0,2% du PIB.

campagne 2009/2010 (dont le montant devrait être de moins de 0,2% du PIB). Les services du FMI appuient ces efforts en tant que mesures intérimaires, à condition qu'elles restent conformes avec le cadre budgétaire du programme, mais ont exhorté les pouvoirs publics à formuler des accords à plus long terme pour le secteur cotonnier, afin de réduire la nécessité de recourir à l'argent public. En ce qui concerne les produits pétroliers, les services du FMI ont exprimé de vives préoccupations au sujet de l'actuel passif éventuel et des risques futurs. Le gouvernement est décidé à maintenir pour les distributeurs une marge qui permettrait d'éliminer l'engagement conditionnel dans un délai de 20 mois et à revoir le mécanisme d'établissement des prix afin d'éviter des engagements d'une telle ampleur à l'avenir.

## **B. Un bon progrès au niveau des réformes structurelles pour 2008/09**

**10. Les pouvoirs publics ont bien progressé dans la mise en œuvre des réformes structurelles, respectant presque tous les repères du programme dans les délais prévus voire avant** (tableaux texte 2 et 3, et tableaux 2 et 3 de l'appendice 1). Il y a eu un léger retard dans le démarrage de l'audit stratégique du secteur des phosphates. En 2009, les réformes structurelles, outre le renforcement des finances publiques et la préparation de la réforme des banques et entreprises du secteur public, s'étendront à des mesures destinées à avoir un impact plus direct sur la croissance. Les réformes structurelles envisagées par le programme comprennent quatre mesures dont l'achèvement est prévu avant la prochaine revue ; deux repères structurels ont déjà été achevés (amorçage de la restructuration de la BTCI et réduction des exonérations fiscales), et deux autres mesures ont trait à la réforme du Trésor (critère de réalisation structurel<sup>4</sup>) et à l'élaboration de la stratégie de développement pour le secteur des phosphates (repère structurel).

### *Avancement des réformes destinées à renforcer la mise en œuvre de la politique budgétaire*

**11. Après avoir aidé à rétablir la discipline budgétaire, les réformes de la gestion des finances publiques commencent à traiter de certains besoins à moyen termes tels que la comptabilité, la politique fiscale et la gestion de la dette.**

- *Réforme du Trésor* : de vastes réformes sont en cours en vue de renforcer la crédibilité du Trésor, de jeter les bases d'une gestion efficace des liquidités et de la dette et d'assurer une comptabilité exacte de l'exécution du budget. Le Trésor a été réorganisé, et les réformes envisagées de la comptabilité (critère de réalisation pour juin 2009) sont en bonne voie. Une Inspection générale des finances a été mise en place pour suivre l'utilisation des ressources publiques. Un cadre a été établi en septembre 2008 pour

---

<sup>4</sup> Dans le cadre de la transition vers la conditionnalité structurelle fondée sur une revue, décidée par le Conseil, les autorités togolaises ont choisi de maintenir le seul critère de réalisation structurel existant pour la réforme du Trésor, qui doit s'achever d'ici à la fin juin 2009.

l'adjudication régulière de bons du Trésor (repère structurel atteint trois mois à l'avance).

- *Politique fiscale* : La loi de finances 2009 a réduit les exonérations fiscales, et l'administration fiscale a été investie de plus d'autorité dans le contrôle de la zone franche (repère structurel fixé à juin 2009 satisfait avant l'échéance).
- *Apurement des arriérés intérieurs et dette intérieure* : Le gouvernement a mis en place un mécanisme pour suivre la dette intérieure, adopté les principes d'une stratégie d'apurement des arriérés et créé un comité intergouvernemental chargé de définir des mesures concrètes. Il prévoit d'amorcer le règlement avant la fin de l'année, comme il a été indiqué précédemment (repère structurel fin-2009)

***Progrès réalisés dans la restructuration des banques et mesures prévues pour l'accélérer***

12. **Trois banques à capitaux publics, y compris la BTCL, ont été pleinement recapitalisées en décembre 2008 au moyen de titres d'État** (repère structurel de mars 2009 atteint avant l'échéance) (Lettre d'intention, par. 10). Tirant parti de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, le gouvernement a émis des titres en échange des créances compromises de trois grandes banques publiques sous-capitalisées, représentant environ 27% du volume total des prêts (soit environ 7% du PIB). Cette opération a permis à ces banques d'être à nouveau en règle avec les indicateurs prudentiels. Les pouvoirs publics ont l'intention, avec l'appui de la Banque mondiale, de mettre en place un mécanisme pour le recouvrement et le règlement des créances compromises qu'ils détiennent ; l'achèvement de ce processus a été reporté à décembre 2009 en raison de sa complexité et de la nécessité de faire appel aux services de consultants (repère structurel révisé décembre 2009). Avec l'appui technique de la Banque mondiale, les pouvoirs publics envisagent également de travailler avec la BCEAO afin d'aider à créer un marché secondaire pour les titres.

Tableau texte 2. Togo : Avancement des réformes structurelles à la fin 2008			
Mesures	Type	Date	État d'avancement
<b>Gouvernance budgétaire</b>			
Créer une inspection générale des finances sous la tutelle du Ministre des Finances.	Critère de réalisation	Août 2008	Effectué
Adopter une nouvelle stratégie et un calendrier d'apurement des arriérés de paiement intérieurs.	Critère de réalisation	Décembre 2008	Effectué
<b>Secteur financier</b>			
Changer la direction et les organes de contrôle de la BTCI sur la base des termes de référence préparés en consultation avec la Commission bancaire de l'UMOA.	Mesure préalable pour approbation FRPC		Effectué
Adopter un plan d'action en vue de l'introduction d'adjudications régulières de bons de Trésor en 2009.	Repère	Décembre 2008	Effectué
<b>Entreprises publiques</b>			
Lancer un audit du secteur des phosphates, basé sur la sélection d'un cabinet sur appel d'offres ouvert, en concertation avec la Banque mondiale.	Repère	Octobre	Effectué en janvier 2009
Préparer une revue de la situation financière de la compagnie nationale d'électricité (CEET) en concertation avec la Banque mondiale.	Repère	Décembre 2008	Effectué

13. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Préoccupé par l'insuffisance de crédit et de liquidité du secteur privé, le gouvernement est décidé à accélérer la privatisation de quatre banques à capitaux publics.** Il compte lancer le premier appel d'offres beaucoup plus tôt que prévu (repère structurel décembre 2009). Les services du FMI appuient résolument cet objectif ambitieux et espèrent que les marques d'intérêt observées dans la région résisteront à la détérioration de l'économie mondiale. Les services du FMI ont exhorté les pouvoirs publics à hâter le transfert de la gestion des prêts non



productifs des banques à une institution distincte, afin que les banques puissent concentrer leurs efforts sur la reprise des flux de crédit à l'économie<sup>5</sup>.

**14. Les services du FMI ont insisté sur le fait qu'il importera de poursuivre un strict contrôle de la gestion des banques à capitaux publiques après leur recapitalisation et avant leur privatisation.** Tout en soulignant leur préférence pour une prompte privatisation, le gouvernement et les services chargés de la supervision se sont engagés à maintenir un contrôle rigoureux jusqu'à l'achèvement de ce processus. Si la privatisation se trouvait retardée ou échouait, les banques resteraient publiques mais continueraient à être soumises à un contrôle plus strict de leur gestion.

**15. Le FMI a fait valoir que la réforme du secteur bancaire et l'apurement des arriérés intérieurs devraient progresser ensemble et rapidement.** La stratégie d'apurement des arriérés intérieurs repose sur le principe de l'annulation des obligations croisées portant sur les arriérés de l'État envers les fournisseurs privés, les créances improductives (détenues à présent par l'État) et les arriérés d'impôt. Le gouvernement a reconnu la nécessité de coordonner étroitement les deux opérations (le recouvrement des créances compromises et l'apurement des arriérés) et d'éviter les retards dans l'établissement d'un mécanisme de recouvrement des créances compromises. L'exécution de ces opérations permettra de rétablir des relations financières normales entre l'État, les banques et les entreprises et de faciliter l'octroi de crédit et les paiements (Lettre d'intention, par. 9 et 17).

***Restructuration en cours des entreprises publiques des secteurs des phosphates et de l'électricité***

**16. Les réformes des entreprises publiques ont progressé, mais elles devront se poursuivre jusqu'à ce que des résultats plus concrets aient été obtenus** (Lettre d'intention, par. 11 et 21). En janvier 2009, le gouvernement a retenu une société de consultants pour l'audit stratégique du secteur des phosphates (Repère structurel d'octobre 2008, légèrement retardé par suite de difficultés de passation de marché). Le rapport devrait être prêt en avril 2009. Entretemps, le gouvernement a commencé à restructurer les opérations de la société d'exploitation des phosphates. Un projet de rapport examinant les finances et les opérations de la CEET, la compagnie togolaise d'électricité, a été soumis au gouvernement et à la Banque mondiale pour commentaires en décembre 2008 (repère structurel). Le lancement d'un audit stratégique et financier, en consultation avec la Banque mondiale, est prévu pour mai.

---

<sup>5</sup> L'ampleur des recettes qui proviendraient de ces privatisations et leur comptabilisation comme revenus devront être évaluées à mesure que le processus approchera du stade de la privatisation (elles ne sont pas incluses en 2009).

17. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités. Celles-ci ont reconnu avec les services du FMI que les retards dans la restructuration des secteurs économiques clés risquent de compromettre la reprise de la croissance.* Elles ont réaffirmé leur détermination à finaliser les travaux préparatoires et à mettre en œuvre les stratégies formulées, tout en maintenant un contrôle rigoureux afin d'éviter les pertes et les erreurs de gestion. Les efforts en vue de susciter l'intérêt d'investisseurs stratégiques dans ces secteurs sont jugés hautement prioritaires.

Tableau texte 3. Togo : État d'avancement des réformes structurelles jusqu'à la fin 2009			
Mesures	Type	Date	État d'avancement
<b>Gouvernance budgétaire</b>			
Réduire les exonérations fiscales et douanières et renforcer le contrôle fiscal et douanier, y compris sur les entreprises agréées dans la zone franche pour l'exportation.	Repère	Juin 2009	Effectué
Rendre opérationnelle la nouvelle structure du Trésor conformément aux Directives de l'UEMOA.	Critère de réalisation	Juin 2009	En bonne voie
Engager la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs par la titrisation des arriérés validés vis-à-vis des fournisseurs et la mise en place d'un mécanisme pour le suivi de la dette intérieure.	Repère	Décembre 2009	En bonne voie
<b>Secteur financier</b>			
Engager la restructuration de la BTCL, notamment en relevant son capital par l'émission de titres d'État.	Repère	Mars 2009	Effectué
Mettre sur pied la structure et le mécanisme pour gérer les prêts improductifs qui ont été échangés contre des titres d'État dans le cadre du processus de restructuration des banques.	Repère	Décembre 2009 (révisé)	En bonne voie
Engager le processus pour l'identification d'investisseurs stratégiques pour les banques à capitaux publics.	Repère	Décembre 2009	En bonne voie
<b>Entreprises publiques</b>			
Secteur des phosphates : élaborer une stratégie de développement de la filière basée sur les résultats de l'audit stratégique.	Repère	Septembre 2009	En bonne voie

### C. Suivi du programme et risques

18. **Les consultations ont abouti à une entente sur des indicateurs quantitatifs et structurels révisés pour suivre jusqu'à la fin de 2009 la mise en œuvre du programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance** (Appendice I, Tableaux 1 et 3). Les critères de réalisation quantitatifs pour fin-juin établis précédemment ont été révisés et un accord est intervenu sur de nouveaux critères de réalisation pour fin-décembre 2009. Les critères de réalisation au solde intérieur primaire et au financement intérieur net, comme les indicateurs applicables aux dépenses prioritaires, dénotent un léger relâchement du cadre budgétaire en 2009. Les critères de réalisation continus sur la non-accumulation d'arriérés intérieurs et la décision de ne pas contracter ou garantir de dette publique extérieure non concessionnelle sont maintenus. Les critères de réalisation et les repères structurels pour la période de juin à décembre 2009 concernant le renforcement de la gestion des finances publiques, le secteur financier et les entreprises publiques restent les mêmes, sauf pour ce qui est de la révision du calendrier relatif aux créances improductives<sup>6</sup>.

19. **Les principaux risques à court terme du programme sont liés à la crise financière mondiale et aux prochaines élections.** Si la crise financière s'aggrave ou a des répercussions plus profondes que prévu au Togo, elle risque de porter un coup aux recettes et d'exercer de nouvelles pressions sur les dépenses prévues pour venir en aide aux groupes vulnérables. L'incertitude politique pendant la période qui précède les élections présidentielles (le premier trimestre de 2010) pourrait compliquer la mise en œuvre du programme ou ébranler la confiance dans l'économie. Les pourparlers entre les divers partis sur l'organisation des élections ont été litigieux. Néanmoins, les autorités ont exprimé leur ferme intention de veiller à la bonne exécution du programme pendant toute la période électorale.

### D. Processus PPTE

20. **Les progrès vers la réalisation des déclencheurs du point d'achèvement flottant de l'Initiative PPTE sont bons, avec notamment l'achèvement de la version finale de la Stratégie de réduction de la pauvreté fin-avril** (tableau 10). Les autorités ont adopté officiellement le document de stratégie de réduction de la pauvreté au terme de longues consultations avec la société civile, les représentants des milieux d'affaires, les partenaires au développement et l'Assemblée nationale. Cette stratégie comprend une description complète des mesures de réduction de la pauvreté, de leur coût et de leurs perspectives de financement intérieur et extérieur. Son cadre macroéconomique est conforme au programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

21. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Les autorités ont souligné leur ferme détermination à remplir les conditions requises pour atteindre le**

---

<sup>6</sup> Le Protocole d'accord technique reste inchangé.

**point d'achèvement de l'Initiative PPTTE le plus tôt possible en 2010.** Elles ont notamment précisé que la Cour des comptes commencera à fonctionner en juin 2009, l'Agence chargée de la réglementation des marchés publics doit s'ouvrir fin-avril 2009, et les données sur les recettes provenant de l'entreprise d'exploitation des phosphates et les paiements à cette entreprise sont publiés régulièrement.

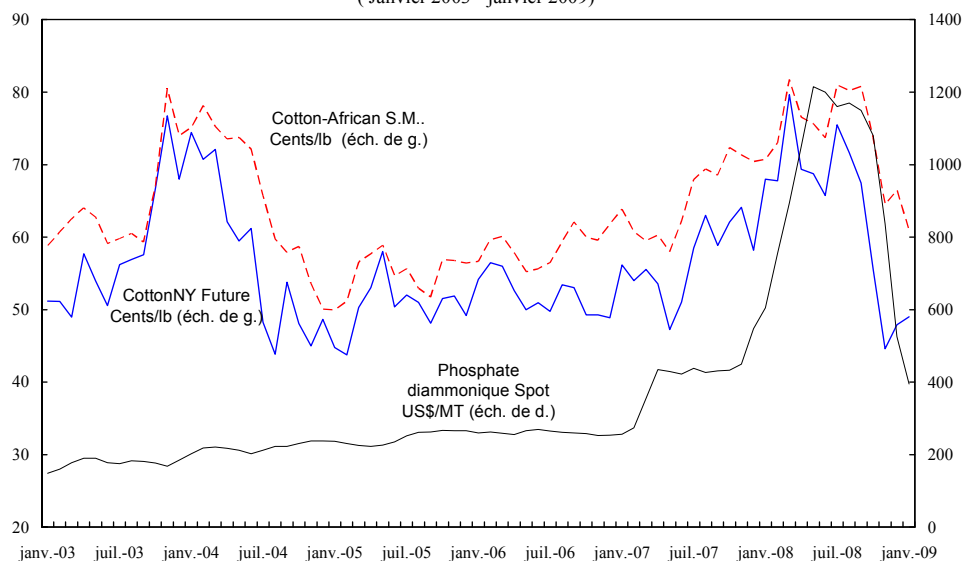
## II. DISCUSSIONS RELATIVES AUX CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV

### A. Perspectives macroéconomiques et vulnérabilités :

#### **l'impact de la crise mondiale devrait être modéré, mais la vigilance reste nécessaire**

22. **L'impact de la crise mondiale, bien qu'évident, devrait être modéré en 2009 et 2010, étant donné l'intégration limitée du Togo aux finances internationales et le volume déjà affaibli de ses exportations** (encadré 1)<sup>7</sup>. Les premiers signes apparents de la crise sont la baisse des prix et du volume des exportations (graphique 2). Certains facteurs propres au pays devraient atténuer cet impact, notamment la reprise de la production après les dommages causés par les inondations, l'accroissement de l'investissement public et un système bancaire moins intégré au plan international. Enfin, la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires devrait réduire les tensions inflationnistes, améliorer les termes de l'échange et limiter le déficit courant.

**Graphique 2 : cours du coton et des phosphates**  
(Janvier 2003 - janvier 2009)



<sup>7</sup> Voir également document sur les questions générales.

### Encadré 1. Mécanismes de transmissions anticipés de la crise mondiale au Togo <sup>1</sup>

#### *La crise mondiale a ou pourrait avoir les retombées suivantes sur le Togo :*

- *Fléchissement de la demande et des prix des exportations* : Le ralentissement de la croissance mondiale pourrait avoir un impact négatif sur la demande des exportations traditionnelles de produits de base, tels que le coton et les phosphates. La part des ces produits dans le total des exportations est tombée de 50% à la fin des années 1990 à 13% à peine en 2008, et elle pourrait encore diminuer avec la crise. Les exportations de ciment, qui représentent environ 20% du total des exportations, devraient continuer de progresser, mais on ne peut écarter la possibilité d'une baisse de la demande régionale.
- *Diminution des activités liées au commerce* : L'activité du Port de Lomé et du secteur des transports risque de souffrir de la baisse du transit et des réexportations de marchandises à destination du Burkina Faso, du Niger et du Mali. Au début de 2009, il n'y avait pas de signe de déclin d'activité, mais l'impact pourrait être différé.
- *Diminution du volume des envois de fonds des travailleurs émigrés* : Si les conditions économiques s'aggravent dans les pays hôtes, en particulier en Europe continentale, les envois de fonds, qui représentent entre 10 et 15% du PIB, pourraient chuter brusquement et freiner la demande intérieure (qui est particulièrement importante pour le bâtiment). En décembre 2008, on ne notait toutefois aucun signe de contraction.
- *Manque d'intérêt des investisseurs stratégiques* : Le Togo n'est pas fortement tributaire des flux de capitaux privés, mais tout retard dans l'expression d'un intérêt de la part des investisseurs stratégiques, essentiels pour mener à terme la restructuration des secteurs de la banque et des phosphates, constituerait une occasion manquée de renforcer la croissance. Par exemple, le fléchissement de la demande mondiale de phosphates pourrait tempérer l'intérêt des investisseurs qui est essentiel pour l'obtention d'argent frais et l'accroissement de la production.
- *Diminution des flux d'aide* : Le Togo n'est pas fortement tributaire des flux d'aide des donateurs – ses volumes d'investissements et de dépenses sociales financés sur ressources extérieures sont parmi les plus faibles de l'UEMOA – mais on compte que ces flux augmenteront pour appuyer la reprise économique.
- *Diminution des recettes budgétaire* : Un ralentissement plus fort que prévu se traduirait probablement par des recettes inférieures aux prévisions. Le déficit de financement qui en résulterait poserait de sérieux problèmes pour l'action des pouvoirs publics.

#### *L'exposition du Togo à la crise pourrait toutefois se trouver atténué par les facteurs suivants propres au pays :*

- *Faible exposition du secteur financier internationale* : Le secteur bancaire est principalement public et régional dans sa structure de capital, et peu exposé aux marchés les plus durement touchés. Cependant, une récente reprise du crédit immobilier pourrait s'inverser si les banques privées détenues par des intérêts régionaux – les plus actives sur ce marché – réduisent leurs prêts au Togo pour rééquilibrer leurs portefeuilles. Bien qu'il n'y ait pour l'instant aucun signe de perturbations dans le financement du commerce international ou sur le marché interbancaire, les banques commencent à faire face à des conditions plus strictes de la part de leurs partenaires bancaires. Les établissements de microcrédit, qui représentent 15% du volume total de crédit, ont toutefois souffert d'une baisse de financement des institutions internationales. Les effets dits de second tour (par exemple, un accroissement du nombre de créances improductives) devraient également être modérés, vu la récente restructuration, mais les autorités sont néanmoins déterminées à redoubler de vigilance afin de réduire les risques.
- *Pas de forte diminution des engagements d'aide des bailleurs de fonds* : En 2009, l'investissement public, financé en grande partie par les donateurs, devrait reprendre grâce à de nouveaux engagements. Le Togo s'appuie dans une grande mesure sur les bailleurs de fonds multilatéraux – la Banque mondiale, l'UE et la BAfD – dont les décaissements sont plus stables et qui se sont ensemble engagés à soutenir le budget à hauteur de 2% du PIB afin d'aider le Togo à faire face à ses besoins de financement en 2009.
- *L'agriculture de subsistance qui compte pour environ 25% du PIB* pourrait grandement atténuer les effets de la crise. Les services du FMI prédisent une relance de la production de subsistance après les inondations de 2008.
- *La baisse des prix de l'énergie et de produits alimentaires* devrait réduire les tensions inflationnistes, améliorer les termes de l'échange et limiter le déficit courant en 2009.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir le document sur les questions générales.

23. **Compte tenu des réformes envisagées pour stimuler la croissance, le PIB réel pourrait enregistrer une croissance d'environ 4% par an d'ici à 2011, avec une amélioration progressive de la position budgétaire** (tableau 5). Les principales sources de la croissance à moyen terme devraient être la production agricole (surtout les produits alimentaires) ; le bâtiment, alimenté par un accroissement de l'investissement public ; la reprise de la production de phosphates ; une industrie du ciment compétitive ; et un redressement des services liés au commerce fondé sur la vocation du Togo comme pôle régional du commerce. Un long retard des réformes structurelles, en particulier de la restructuration des banques et entreprises publiques, compromettrait ces progrès. Le solde primaire intérieur devrait atteindre 1% du PIB d'ici à 2011, soit l'objectif à moyen terme prévu par le programme, et se maintenir à ce niveau grâce à l'allègement PPTTE. Avec l'accroissement de l'aide publique concessionnelle aux secteurs prioritaires, le déficit global moyen (dons compris) atteindra environ 2,5% du PIB pendant la période 2009/11, avant de retomber à moyen terme à une moyenne de 1% (ou d'environ 5% en excluant les dons), qui servira d'ancrage budgétaire compatible avec la viabilité de la dette. Grâce à l'aide accrue des bailleurs de fonds, cette orientation budgétaire permettra d'augmenter les dépenses prioritaires propres à favoriser la croissance (tableau texte 2). En particulier, l'assouplissement budgétaire envisagé en 2009 ne devrait pas empirer les indicateurs de dette à long terme, vu son ampleur limitée, son caractère provisoire et sa concentration sur la croissance. Les tensions inflationnistes devraient être modérées sur le moyen terme.

24. **Le déficit courant devrait diminuer à partir de 2010 sous l'effet de la croissance des exportations.** La reprise attendue de la demande mondiale, combinée à l'amélioration de la capacité de production du Togo, devrait déboucher en 2010 sur un accroissement du volume et des prix des principales exportations, telles que les phosphates et le ciment. Les importations devraient également progresser en valeur en 2010 (quoique moins sensiblement que les exportations), du fait d'une modeste reprise économique au Togo et des prix plus élevés des produits de base tels que le pétrole et les produits alimentaires. Les termes de l'échange devraient s'améliorer sensiblement en 2009, après quoi les gains devraient s'inverser en partie en 2010.

25. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Le gouvernement s'inquiète du fait que les grandes réformes ne se traduisent pas par une plus forte croissance économique.** Les services du FMI ont expliqué que pour 2009 et 2010, les prévisions de croissance sont prudentes, étant donné l'impact incertain mais potentiellement profond de la crise financière mondiale. Dans ces conditions, une modeste accélération de la croissance pourrait être considérée comme un certain succès. Les services du FMI ont en outre noté que cette crise comporte de considérables risques à la baisse. Ils ont reconnu que l'impact de beaucoup de réformes sur la croissance était encore limité à ce stade et qu'il pourrait être plus prononcé que prévu à l'avenir. Les services du FMI et les autorités

se sont accordés à reconnaître que le Togo présentait un potentiel de croissance plus forte – à moins d’une aggravation de la crise mondiale – qui sera mis en valeur par une stabilité économique soutenue et un approfondissement des réformes structurelles, avec l’appui de la communauté internationale.

**26. Il ressort d’une actualisation de l’analyse de la viabilité de la dette (AVD) contenant de nouvelles données sur la dette intérieure que la viabilité dépend d’une croissance plus rapide et d’une politique budgétaire prudente, même après l’allègement intégral au titre de l’Initiative PPTE (encadré 2).** Ces conclusions sont conformes à celles de l’AVD effectuée pour le point de décision de l’Initiative PPTE en novembre 2008. La mission a recommandé aux autorités de maintenir la dette à un niveau viable en recourant à un endettement concessionnel, en maintenant le déficit budgétaire à des niveaux tolérables et en veillant surtout à stimuler la croissance<sup>8</sup>.

### **B. Renforcement de la politique budgétaire à moyen terme : crucial pour la viabilité de l’économie et de la dette**

**27. La poursuite des efforts en vue d’accroître les dépenses consacrées aux projets et de renforcer la gestion des dépenses publiques sera déterminante pour la croissance et la stabilité économiques, en particulier face à la crise mondiale.** Comme le Togo est membre de l’UEMOA, la politique budgétaire est un instrument privilégié pour promouvoir la croissance et la viabilité des comptes extérieurs et budgétaires. La politique budgétaire doit viser un solde primaire intérieur modéré, réorienter les dépenses vers les secteurs prioritaires et accroître les dépenses globales dans les domaines de la santé, de l’éducation et de l’infrastructure publique, avec une augmentation de l’appui extérieur. La politique budgétaire, soutenue par une aide extérieure accrue, peut aussi contribuer temporairement à contrer l’impact du fléchissement de la demande mondiale et favoriser la croissance à long terme – à condition qu’elle soit bien ciblée, mise en œuvre par une administration efficace et compatible avec la viabilité de la dette.

---

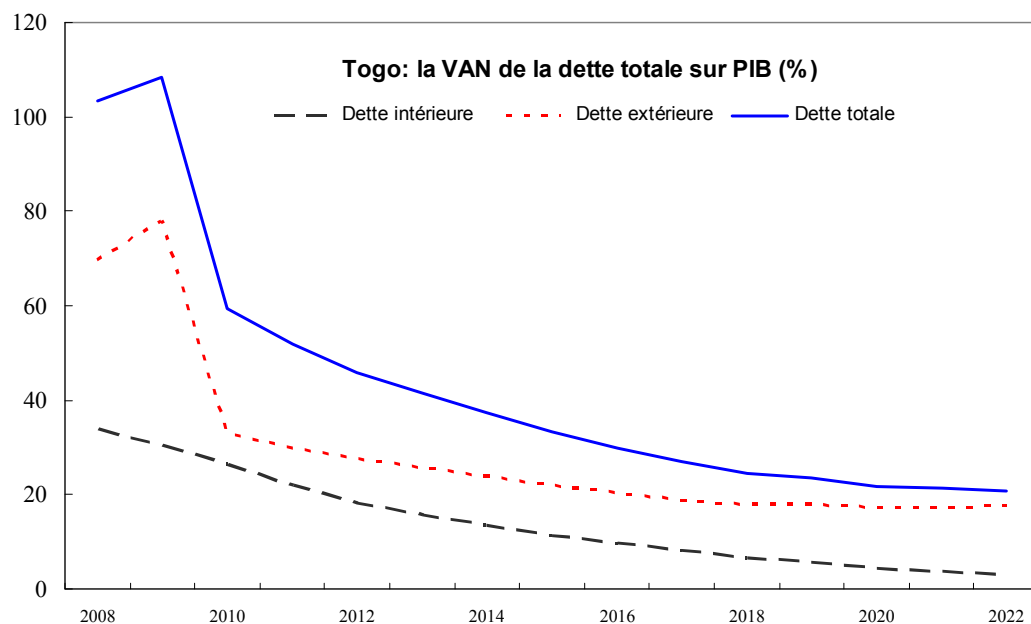
<sup>8</sup> L’actualisation de l’AVD était une actualisation partielle provisoire effectuée par les services du FMI. Une analyse complète sera élaborée avec les services de la Banque mondiale vers la fin de 2009.

**Encadré 2. Ramener les indicateurs de la dette à des niveaux tolérables grâce à l'Initiative PPTE même après avoir inclus la dette intérieure**

Les indicateurs actualisés de la dette publique tenaient compte du cadre macroéconomique révisé et – pour la première fois – de l'impact de la dette intérieure, y compris la recapitalisation des banques et l'apurement des arriérés intérieurs.

L'analyse a confirmé la constatation précédente d'une réduction substantielle du ratio VAN de la dette totale (extérieure et intérieure) par rapport au PIB à environ 30% en état d'équilibre à long terme. Les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes devraient également se stabiliser à un niveau confortablement bas.

L'analyse de sensibilité a confirmé que la dynamique de la dette du Togo est particulièrement vulnérable à de fortes réductions de l'aide publique et du niveau de concessionnalité et aux chocs macroéconomiques, en particulier à une réduction de la croissance.



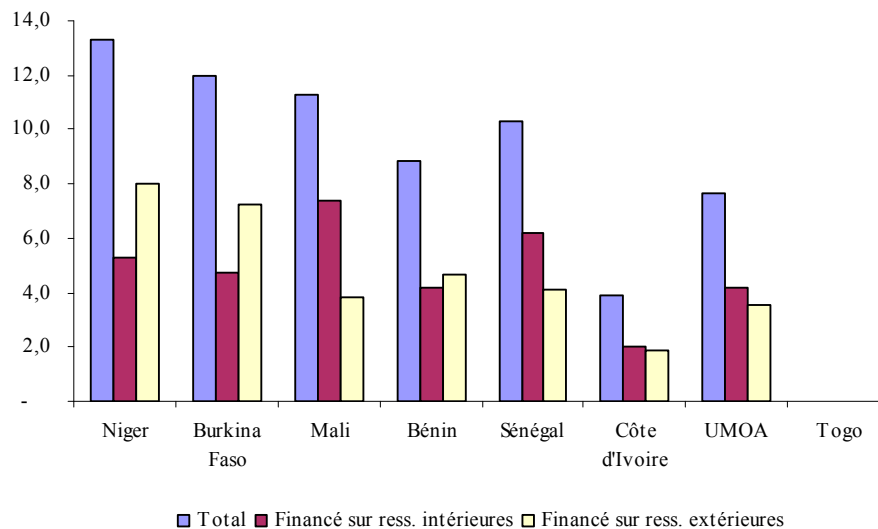


### *Dépenses : renforcement des capacités et de la qualité*

28. **Le volume des dépenses d'investissement publiques du Togo est parmi les plus faibles de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne** (graphique 3). Bien que les progrès réalisés précédemment dans la gestion des finances publiques aient permis de contenir les pressions exercées par les dépenses, les services du FMI ont mis l'accent sur la nécessité que la politique budgétaire réoriente les dépenses vers l'infrastructure publique et les secteurs sociaux prioritaires afin de promouvoir la croissance à long terme et de favoriser la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. En effet, les progrès du Togo vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement restent lents (tableau 11).

29. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Les autorités ont reconnu la nécessité d'accroître les dépenses d'investissement publiques, tant pour le développement à long terme que pour amortir l'impact escompté de la crise mondiale.** Au moins pour le moyen terme, cette augmentation des dépenses d'investissement et des dépenses sociales devrait être financée par un accroissement des dons extérieurs et par des prêts fortement concessionnels. Pour faire en sorte que les objectifs de développement puissent être atteints tout en préservant un équilibre budgétaire durable, la mission a encouragé les autorités à réduire la part des dépenses courantes non prioritaires (telles que les transferts non ciblés) et à accroître les dépenses consacrées à la fois à l'infrastructure publique et au capital humain (voir ci-dessous). Le plan d'action évoqué précédemment pour renforcer l'exécution des projets est un important élément de cet effort.

**Graphique 3. Investissement en capital dans les pays de l'UEMOA**  
(en pourcentage du PIB - données les plus récentes)



### *Une gestion plus active de la trésorerie et de la dette*

30. **Le Trésor renforce la gestion de la trésorerie et de la dette.** Il est en train de mettre en œuvre un nouveau dispositif pour évaluer en permanence les besoins de liquidité et a mis à l'épreuve un nouveau Système intégré de gestion des finances publiques (*SIGFIP*) afin de suivre les recettes et les dépenses pendant toute l'exécution du budget. Pour renforcer ses capacités de gestion de trésorerie, pour la première fois en septembre 2008, le Trésor a émis des bons à court terme sur le marché régional. Coordinée avec la BCEAO, cette émission à hauteur de 0,8% du PIB a été bien accueillie par les banques nationales. Le gouvernement envisage de procéder à de nouvelles émissions en 2009, notamment pour accélérer l'apurement en espèces des arriérés intérieurs<sup>9</sup>.

31. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **L'accord est général sur le fait qu'un meilleur contrôle budgétaire et une meilleure comptabilité budgétaire en temps réel restent prioritaires.** Les services du FMI ont examiné les moyens d'assurer une meilleure coordination entre les ministères dépensiers et le Trésor pour le suivi des dépenses prioritaires. Bien que l'adoption du Système SIGFIP à titre d'essai soit bien accueilli, les services du FMI ont noté qu'il faudra lui apporter des améliorations avant qu'il puisse être pleinement opérationnel. La mission a félicité les autorités pour leur intention de publier régulièrement des rapports sur l'exécution du budget, conformément aux Statistiques de finances publiques.

32. **Il importe de poursuivre les profondes réformes institutionnelles en cours afin de consolider la gestion de la dette.** Les services du FMI ont engagé les autorités à améliorer et à centraliser les données relatives à la dette et à définir explicitement une stratégie d'endettement qui soit coordonnée avec les besoins de trésorerie et propre à limiter les coûts d'emprunt. Il importe de centraliser le pouvoir décisionnel permettant de contracter des emprunts au nom de l'État.

### *Une politique fiscale favorable à la croissance*

33. **Une fiscalité moins lourde pour le secteur privé favoriserait une reprise économique généralisée.** Le régime fiscal est complexe, avec un nombre excessif de taux et de nombreuses exonérations, et coûteux à administrer, même par rapport aux autres pays de la région.

34. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Les autorités reconnaissent la nécessité de rationaliser le régime fiscal et de réduire encore les taux d'imposition, surtout en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu.** Elles font valoir qu'une meilleure gestion et l'informatisation ont permis de combattre la

---

<sup>9</sup> Voir le document sur les questions générales pour les principes applicables à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette intérieure pour le Togo.

fraude fiscale, mais il y a encore beaucoup de progrès à faire. Elles ont également fait part de leur intention de renforcer la communication avec les entreprises.

### **C. Renforcer la croissance de la productivité et la compétitivité extérieure : vers une croissance économique plus forte et durable**

35. **Pour soutenir sa reprise économique, le Togo devra stimuler la productivité et améliorer sa compétitivité.** Les actions prioritaires sont de restructurer les banques et entreprises publiques, d'investir dans l'infrastructure publique et le capital humain et de créer un climat d'investissement plus favorable .

#### *Le secteur bancaire*

36. **Malgré de premières mesures énergiques pour restructurer les banques publiques, il faut approfondir l'intermédiation financière pour promouvoir la croissance.** Le volume élevé des créances improductives a bridé l'intermédiation pendant des décennies (graphique 2), quoique le secteur de la microfinance ait en partie compensé cette situation, surtout dans les zones rurales. Si la titrisation est nécessaire au rétablissement des flux de crédit, il importe de prendre d'autres mesures pour permettre une saine reprise des prêts au secteur privé. En particulier, il faut s'efforcer de surmonter les obstacles structurels à l'expansion des prêts aux petites et moyennes entreprises et aux ménages. Le Togo ne peut pleinement tirer profit de sa vocation de pôle commercial et de prestataire de services si le crédit reste fermé aux petits établissements du secteur commercial.

37. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Les services du FMI ont engagé les autorités à poursuivre jusqu'à son terme la mise en œuvre de leur stratégie de redressement du secteur bancaire et à définir de nouvelles mesures pour faciliter l'accès au crédit.** Les priorités convenues sont : i) de veiller à mettre en œuvre les recommandations de la commission bancaire régionale concernant la gestion et le contrôle ; ii) de créer un climat des affaires plus prévisible ; iii) d'éliminer les obstacles à un marché des garanties bien développé, en particulier ceux liés aux droits de propriété foncière et immobilière ; et iv) d'améliorer la protection des créanciers et l'information sur le crédit. Les services du FMI notent que des besoins de coopération technique avec le FMI et la Banque mondiale continuent d'exister, y compris le besoin d'un éventuel Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), une fois que sera achevé le processus de restructuration.

#### *Les entreprises publiques : électricité, eau, télécommunications et phosphates*

38. **La qualité des services fournis par les entreprises publiques sur des marchés non concurrentiels est faible par rapport au reste de la région, ce qui freine la croissance et la compétitivité.** Les principaux exemples sont l'absence d'approvisionnements fiables en électricité et en eau, le faible niveau des services de télécommunications et la médiocrité des indicateurs émanant des enquêtes internationales sur le climat des affaires, telles que celles de

la Banque mondiale. Les contraintes à court terme imposées à la croissance par les pénuries d'électricité ont été quelque peu réduites par la mise en place, l'an dernier, de nouveaux générateurs, mais ces pénuries restent un frein à la croissance à moyen terme.

39. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Les services du FMI ont encouragé les autorités à chercher résolument à accroître la couverture et la qualité de l'approvisionnement en électricité, en eau et en services de télécommunications.** Le FMI s'est félicité des mesures envisagées pour accroître les approvisionnements en électricité en 2009 par le biais d'un producteur indépendant. Les autorités cherchent également à s'assurer d'autres sources d'énergie, telles que le gaz du Nigéria. Les services du FMI ont examiné le plan élaboré par le gouvernement pour améliorer la gestion de la CEET, dont les tarifs sont légèrement inférieurs au coût de production et qui souffre de lourds arriérés de paiement tant du secteur privé que du secteur public. Le gouvernement a ébauché des plans ambitieux en vue d'accroître les approvisionnements en électricité et leur accessibilité, ainsi que d'améliorer les services de télécommunications et d'Internet. Les services du FMI ont recommandé d'envisager pour ces secteurs des stratégies d'ensemble qui tirent pleinement profit des approches fondées sur le marché, telles que l'investissement privé et le renforcement du jeu de la concurrence. La téléphonie mobile profiterait de l'entrée d'un nouveau fournisseur qui ferait concurrence à l'entreprise publique qui domine le secteur.

40. **Pour stimuler la production de phosphates togolais de grande qualité – qui tourne actuellement à moins d'un quart de sa capacité potentielle – les autorités prévoient de finaliser une stratégie de réforme à long terme sur la base de l'audit financé par la Banque mondiale.** Cette stratégie fixerait des conditions financières et d'organisation propres à attirer des investisseurs stratégiques, ce qui est crucial pour que soit mené à bonne fin le processus de restructuration. Un fonctionnement à pleine capacité pourrait augmenter le PIB de 2%.

41. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **Le FMI a recommandé aux autorités de procéder rapidement au redressement du secteur des phosphates.** Il a souligné que l'accroissement de la production de phosphates en 2008 et l'amélioration de la gestion et de la situation financière de la SNPT étaient des pas dans la bonne direction. Il a encouragé le gouvernement à continuer de suivre de près les finances et la gestion de la société des phosphates. Les autorités ont l'intention d'agir vite dès que l'audit stratégique sera terminé.

#### **D. Accroître la compétitivité extérieure**

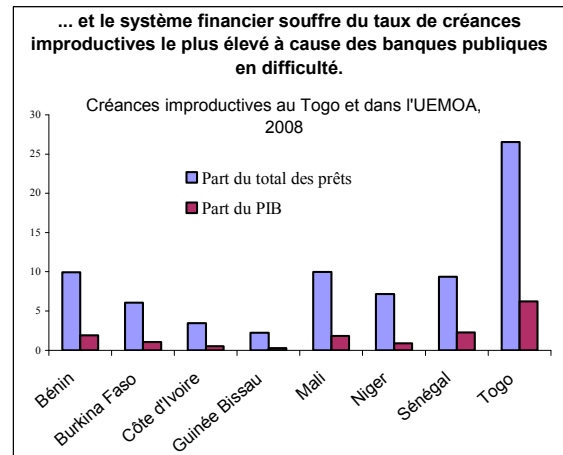
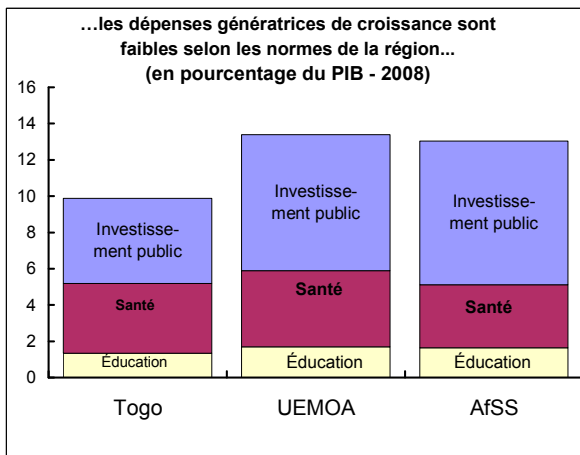
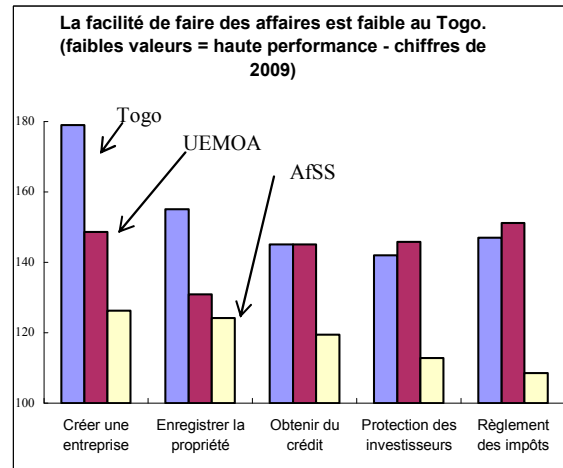
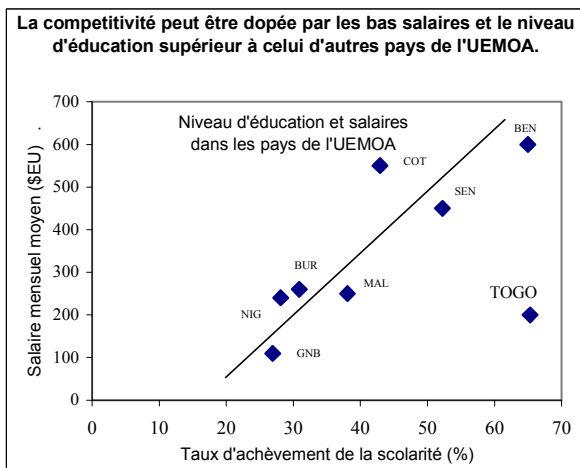
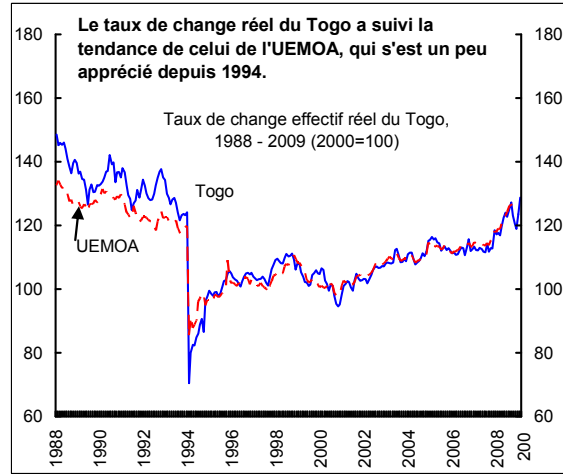
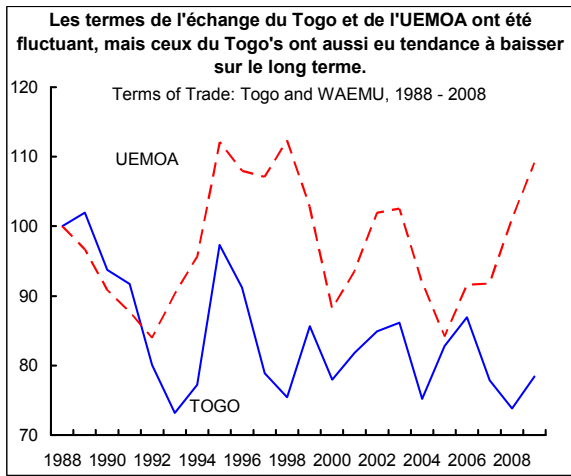
42. **Les comparaisons internationales font ressortir l'importance des priorités que s'est fixées le Togo pour stimuler la productivité et la croissance : l'infrastructure, le capital humain, l'intermédiation financière, et un climat propice à l'entreprise privée**

(graphique 4). Les indicateurs du climat des affaires et de l'infrastructure montrent que le Togo est moins bien placé que ses principaux concurrents de la région. Les enquêtes font état de perceptions d'après lesquelles la création d'une nouvelle entreprise au Togo est à la fois complexe et coûteuse, que le système judiciaire est inefficace et que l'administration n'est pas à la hauteur de ses obligations. Les autorités admettent ces faiblesses et reconnaissent que la position relative du Togo en tant qu'espace d'affaires s'est détériorée par rapport à celle des autres pays de la région. Elles sont également conscientes que pour accroître la productivité dans tous les secteurs, il faudra une profonde remise en état de l'infrastructure publique et un système d'éducation axé davantage sur les compétences techniques. Des progrès dans ces domaines permettront au Togo de tirer parti de ses atouts de pôle régional doté d'une main d'œuvre instruite et relativement peu coûteuse.

**43. Il ressort d'une variété d'analyses macroéconomiques de la balance des paiements et du taux de change effectif réel (TCER) que, dans l'ensemble, le solde des transactions courantes et le taux de change du Togo sont conformes aux tendances économiques fondamentales.**

- Le TCER est pour l'essentiel à l'image des tendances constatées à l'échelle de l'UEMOA depuis la dévaluation. Les estimations économiques du taux de change effectif réel d'équilibre (TCERE) tendent à indiquer que le taux de change réel ne s'écarte pas sensiblement du TCERE, malgré une tendance récente à la surévaluation (Encadré 3).
- Le déficit courant est confortablement financé par les apports au compte de capital et au compte financier, en particulier par les dons et prêts concessionnels accordés pour des projets (tableaux 2 et 5).
- L'approche de l'équilibre macroéconomique suggère que le déficit prévu des transactions courantes du Togo serait conforme à la norme correspondant à un pays africain à faible revenu qui reçoit des flux d'aide. Néanmoins, l'aptitude du Togo à soutenir les déficits courants prévus (5 à 6% du PIB) à moyen terme dépendra de l'accroissement projeté de ces flux (sur la base des annonces de contribution des donateurs) ou d'autres apports non générateurs de dette, tels que l'investissement étranger direct.

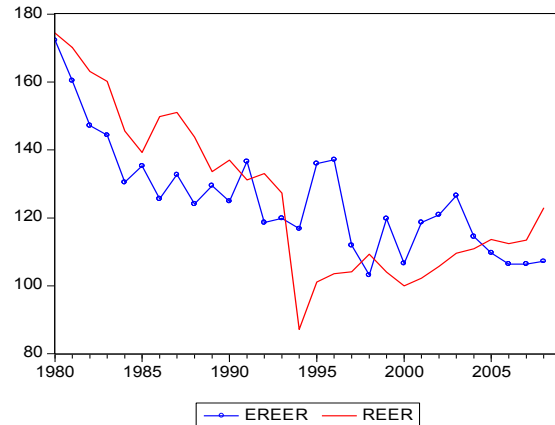
**Graphique 4. Togo : amélioration de la compétitivité et stimulation de la croissance**



### Encadré 3. TCER du Togo : pas de désalignement important malgré une tendance récente à la surévaluation

Le TCER (*REER* en anglais) observe une tendance à la hausse depuis son effondrement de 1994 consécutif à la dévaluation du franc CFA (graphique 3). Cette appréciation s'est accélérée ces dernières années avec la fermeté constante de l'euro.

La courbe ci-contre compare le TCER au TCER d'équilibre (*EREER* en anglais)<sup>1</sup>. Le résultat de l'estimation tend à indiquer que la majeure partie de la fluctuation à long terme s'explique par des variations des tendances économiques fondamentales.



Les résultats laissent apparaître une légère surévaluation du TCER depuis 2005, qui s'est intensifiée en 2008. Le récent élargissement de l'écart entre le TCER et le TCERE est dû aux pressions inflationnistes de 2008 combinées à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. Toutefois, avec le ralentissement récent de l'inflation au Togo, la dépréciation de l'euro et l'amélioration des termes de l'échange, le TCER devrait revenir vers son point d'équilibre.

<sup>1</sup> Pour calculer le TCERE, on a utilisé l'approche des taux de change fondamentaux en suivant les tendances économiques fondamentales des termes de l'échange, des dépenses publiques, de l'ouverture et du PIB réel par habitant – autant de variables ayant une corrélation avec le TCER et partageant une relation de co-intégration.

44. *Réponse en matière de politique économique et position des autorités.* **La mission s'est associée à l'intention des autorités de stimuler la compétitivité et le potentiel de croissance conformément à la Stratégie de réduction de la pauvreté.** Cette stratégie s'est fixé trois priorités pertinentes : i) remettre en état l'infrastructure des transports ; ii) dispenser une éducation de qualité à un plus grand pourcentage de la population (conformément aux conseils de la Banque mondiale) ; et iii) améliorer le climat des affaires (grâce à un nouveau code des investissements, à une réforme de la fiscalité des entreprises, à l'allègement des procédures d'immatriculation d'entreprises, à une meilleure allocation et un meilleur enregistrement des droits de propriété, et – avec l'appui de l'UE – à un système judiciaire plus efficace). En ce qui concerne la compétitivité, le compte courant et le taux de change réel paraissent soutenables, malgré une tendance récente à l'appréciation. Les services du FMI ont noté que la compétitivité du Togo profite de ses faibles niveaux de salaires, surtout si l'on tient compte des progrès de l'éducation par rapport aux autres pays de l'UEMOA (graphique 4). Les services du FMI ont rappelé que l'appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA continue de servir les intérêts économiques du Togo en lui offrant un cadre de stabilité. Il conviendrait de mettre l'accent sur la mise en œuvre de politiques budgétaires et structurelles convenues pour promouvoir la croissance et la productivité.

Tableau 1. Togo. Indicateurs économiques et financiers, 2006-10

	2006	2007	2008	2009	2010
		Réalisation	Provisoire	Prévision	
(Pourcentage de variation, sauf indication contraire)					
Revenu national, prix et taux de change					
PIB réel	3.9	1.9	1.1	1.7	2.1
PIB réel par habitant	1.4	-0.6	-1.4	-0.8	-0.4
Déflateur du PIB	0.3	1.3	6.4	1.8	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.2	1.0	8.4	2.8	2.1
PIB (en milliards de FCFA)	1,159.8	1,197.7	1,288.5	1,333.7	1,389.6
Taux de change FCFA/USD (moyenne annuelle)	522.4	478.5	445.8	...	...
Taux de change réel effectif (moyenne annuelle)	-1.4	0.5	0.1	...	...
Termes de l'échange (détérioration -)	5.0	-10.5	-2.3	7.2	...
Situation monétaire					
Avoirs extérieurs nets <sup>1</sup>	19.2	1.4	8.0	0.0	4.7
Crédit à l'Etat <sup>1</sup>	-0.7	1.1	15.4	2.7	-0.3
Crédit net au secteur non public <sup>1</sup>	0.4	14.9	-2.5	6.8	7.1
Aggrégat monétaire M2	22.1	18.2	15.9	10.0	10.0
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	3.0	2.6	2.4	2.3	2.2
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Investissement et épargne					
Investissement brut intérieur	12.8	12.1	12.2	15.8	16.6
Secteur public	3.4	2.0	3.5	5.6	7.1
Secteur non public	9.4	10.1	8.7	10.2	9.5
Epargne nationale brute	9.9	8.2	5.5	9.7	10.7
Secteur public	-0.4	0.1	2.5	2.4	5.1
Secteur non public	10.3	8.1	3.0	7.2	5.5
Finances publiques					
Recettes et dons	18.3	18.7	18.7	19.1	21.9
Recettes	16.9	17.0	17.1	16.9	17.6
Dépenses et prêts nets	22.1	20.6	19.7	22.2	23.9
Dépenses courantes	18.0	16.7	16.7	17.5	17.0
Solde global (sur la base ordonnancement)	-3.8	-1.9	-1.0	-3.1	-2.0
Solde primaire <sup>2</sup>	-1.1	0.2	0.5	-0.6	0.6
Variation des arriérés intérieurs	-0.4	-0.8	0.0	-0.9	-0.7
Secteur extérieur					
Solde du compte courant	-2.9	-3.9	-6.6	-6.1	-5.9
Exportations (biens et services)	24.7	26.3	23.5	21.5	26.7
Importations (biens et services)	37.2	40.0	41.0	37.6	42.6
Dettes extérieures	83.9	79.2	56.6	53.0	30.5
Dont : arriérés	29.5	31.4	0.0	0.0	0.0
Service de la dette extérieure (% des exportations)	8.9	7.5	5.6	5.9	4.5
Réserves internationales brutes, mois d'importations	3.4	3.0	4.4	5.0	4.7

Sources : autorités togolaise et estimations et prévisions des services du Fonds.

<sup>1</sup> En pourcentage de la base monétaire au début de la période.<sup>2</sup> Recettes moins dépenses courantes, non compris le paiement d'intérêts et projets financés sur ressources extérieures.



Tableau 2. Togo. Balance des paiements, 2007-14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
		Provisoire			Prévisions			
	(Milliards de FCFA)							
Balance courante	-47.2	-85.6	-81.4	-82.2	-74.8	-82.6	-92.8	-100.1
Balance commerciale <sup>1</sup>	-119.7	-178.1	-179.3	-176.2	-176.6	-184.1	-193.8	-200.4
Exportations	557.6	470.9	422.6	556.6	599.2	646.8	697.6	752.6
Exportations de produits nationaux	263.6	245.9	236.1	317.0	343.1	366.0	391.3	417.7
<i>Dont</i> : Coton	12.0	12.1	7.0	6.9	7.3	7.8	8.2	8.6
<i>Dont</i> : phosphates	15.0	21.9	16.9	17.3	18.8	19.7	20.9	22.2
<i>Dont</i> : Ciment	71.9	59.5	59.5	62.0	65.8	69.8	74.0	78.5
Transit et réexportation	294.0	225.0	186.5	239.6	256.1	280.8	306.2	334.9
Importations fab	-677.3	-649.0	-601.9	-732.8	-775.7	-830.9	-891.4	-952.9
Importations	-383.3	-424.0	-415.4	-493.2	-519.6	-550.1	-585.2	-618.1
<i>Dont</i> : Importations de produits pétroliers	101.2	110.0	73.6	94.5	101.0	110.7	120.8	132.1
Pour transit et réexportation	-294.0	-225.0	-186.5	-239.6	-256.1	-280.8	-306.2	-334.9
<i>Dont</i> : Importations de produits pétroliers	-98.8	-96.8	-64.7	-88.9	-189.9	-208.2	-227.0	-248.3
Services et revenus (net)	-65.1	-54.2	-44.5	-51.7	-47.0	-50.0	-53.0	-56.0
Services (nets)	-44.3	-48.0	-36.1	-43.9	-45.5	-48.1	-50.8	-53.7
Crédit	51.4	56.5	50.6	54.6	59.0	63.7	68.8	74.3
Débit	-95.7	-104.4	-86.6	-98.5	-104.4	-111.8	-119.6	-127.9
Revenus nets	-20.8	-6.3	-8.4	-7.7	-1.5	-1.9	-2.2	-2.4
Transferts courants (net)	137.6	146.7	142.4	145.7	148.7	151.5	154.0	156.3
Privés	117.2	126.4	113.8	86.0	85.3	84.2	82.7	80.7
Publics	20.4	20.3	28.7	59.8	63.4	67.2	71.3	75.6
Compte de capital et financier	34.9	59.9	31.5	71.5	84.2	90.0	88.9	123.0
Investissement direct	30.1	32.2	46.7	62.5	59.0	62.6	66.3	70.4
Investissement de portefeuille, y compris obligations	3.2	-8.2	0.0	-8.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	1.6	35.9	-15.1	17.2	25.2	27.4	22.5	52.6
Administrations publiques	-17.9	-16.4	0.6	2.3	20.3	19.9	19.6	19.8
Décaissements	2.0	7.1	20.3	22.2	22.1	23.5	24.9	26.4
Amortissement de la dette extérieure	-19.9	-23.5	-19.6	-20.0	-1.8	-3.5	-5.3	-6.6
Avoirs extérieurs nets à court terme des banques <sup>3</sup>	13.4	-11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux	6.1	64.3	-15.8	14.9	4.9	7.5	2.9	32.9
Compte de capital	0.0	232.0	0.0	267.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux privés à moyen et long terme	20.7	22.3	23.1	24.0	25.5	27.0	28.7	30.4
Engagements à moyen et long terme des banques	-4.4	-4.4	-0.3	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
Capitaux à court terme	6.1	-167.7	-15.8	-252.3	14.2	15.9	13.4	44.9
<i>Dont</i> : crédits commerciaux	25.5	21.1	-14.1	-23.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	34.9	-172.0	31.5	-195.7	118.5	125.0	127.5	165.0
Balance globale	-12.3	-25.7	-49.8	-10.7	9.4	7.4	-3.9	22.9
Financement	12.3	25.7	49.8	10.7	-18.7	-15.8	-6.6	-35.0
Variations nettes des avoirs extérieurs officiels <sup>3</sup>	-18.9	-25.4	0.0	-28.0	-18.7	-15.8	-6.6	-35.0
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	-3.2	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations des arriérés extérieurs	38.6	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement des flux	0.0	21.9	12.4	12.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement de la dette/arriérés <sup>2</sup>	7.4	403.4	0.0	267.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette/arriérés <sup>2</sup>	-7.4	-232.0	0.0	-267.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette/arriérés	0.0	-171.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel	0.0	32.3	37.4	26.1	12.4	0.0	0.0	0.0
Financement FRPC	...	15.3	12.4	12.4	0.0			
Augmentation FRPC	...	6.5	6.5	0.0				
Autres engagements de financement	...	10.5	18.6	13.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	-3.9	0.0	0.0	9.3	8.5	10.5	12.1
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Balance courante incluant les dons	-3.9	-6.6	-6.1	-5.9	-5.1	-5.3	-5.6	-5.7
Exportations de biens et services	26.3	23.5	21.5	26.7	27.3	27.5	27.7	28.0
Importations de biens et services	40.0	41.0	37.6	42.6	42.3	42.3	42.5	42.4
Réserves internationales brutes (en mois d'importations)	-10.0	-13.8	-13.4	-12.7	-12.0	-11.8	-11.7	-11.4
	3.0	4.4	5.0	4.7	3.0	3.0	3.0	3.0

Source : Autorités togolaises et estimations du FMI

<sup>1</sup> Le solde commercial a été revu à la baisse à partir de 2006, essentiellement en excluant des importations, les importations en transit vers des pays voisins.<sup>2</sup> Part de l'hypothèse du rééchelonnement/allègement de la dette extérieure et des arriérés en 2008-10 conformément au probable allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM.

Tableau 3 - Togo. Opérations financières de l'État, 2007-10

	2007	2008		2009			2010
	Réalisé	Prog. 1e Rév.	Est.	1er sem. Prog.	Prév. 1e Rév.	Prog.	Prév.
	(Milliards de FCFA)						
Recettes et dons	223.7	232.8	241.0	128.0	278.4	254.3	304.3
Recettes totales	203.3	209.8	220.7	108.0	228.4	225.7	244.6
Recettes fiscales	195.9	198.7	211.2	103.0	215.4	215.4	233.4
Administration fiscale (DGI)	89.7	86.2	91.2	44.0	97.5	97.5	105.7
Administration douanière (DGD)	106.2	112.6	120.0	59.0	117.9	117.9	127.8
Recettes non fiscales	7.4	11.0	9.4	5.0	13.0	10.3	11.1
Dons (projets)	20.4	23.0	20.3	20.0	50.0	28.7	59.8
Dépenses et prêts nets	246.5	269.3	253.3	154.9	312.1	296.2	331.5
<i>Dont</i> dépenses primaires intérieures	200.5	217.3	214.8	118.7	228.4	233.5	236.2
Dépenses courantes	222.4	205.9	208.2	103.9	218.2	221.9	232.9
Dépenses courantes primaires intérieures	186.5	189.9	192.5	93.7	197.5	196.6	208.4
Traitements et salaires	64.3	73.2	69.1	33.7	78.0	78.0	83.2
Biens et services	53.6	53.7	58.6	27.5	56.0	55.0	59.8
Transferts et subventions	62.0	50.0	49.1	25.0	48.0	48.0	50.5
Autres/Dépenses non classifiées	2.7	1.0	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Restruc. bancaire/entreprises publiques/ urgences	3.9	12.0	12.0	7.5	15.5	15.5	15.0
Dépenses courantes financées sur ress. ext.	10.2	5.0	4.8	4.5	7.0	11.6	11.1
Intérêts sur la dette	25.7	11.0	10.9	5.7	13.7	13.8	13.3
Intérieure	2.9	3.2	4.6	2.0	5.3	5.3	5.6
Extérieure	22.8	7.8	6.3	3.7	8.4	8.4	7.7
Dépenses publiques	24.1	63.4	44.9	51.0	93.9	74.2	98.7
Financées sur ressources intérieures	14.0	27.4	22.3	25.0	30.9	36.9	27.8
Dépenses supplémentaires pour les inondations		9.5	4.5			5.0	
Financées sur ressources extérieures	10.1	36.0	22.6	26.0	63.0	37.3	70.9
Solde primaire intérieur	2.8	-7.6	5.6	-10.7	0.0	-7.8	8.3
Solde global, base ordonnancements	-22.8	-36.6	-12.3	-26.9	-33.7	-41.8	-27.2
Variation des arriérés et instances du Trésor	11.3	-2.8	0.3	-12.6	-6.0	-12.6	-9.7
Variation des arriérés intérieurs et du Trésor <sup>1</sup>	-9.3	-3.1	0.0	-12.6	-6.0	-12.6	-9.7
Arriérés d'intérêts sur dette extérieure	20.7	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-11.4	-39.3	-12.0	-39.5	-39.7	-54.4	-36.9
Financement	12.2	7.0	-16.4	15.4	6.3	17.0	10.8
Financement intérieur (net) <sup>2</sup>	12.2	-7.5	-12.6	10.0	-6.5	4.0	-4.0
Financements bancaire	5.8	9.4	68.4	19.2	-6.2	14.3	-1.9
Financements non bancaire	6.4	-16.9	-80.9	-9.3	-0.3	-10.3	-2.1
Financement extérieur	0.0	14.6	-3.8	5.4	12.8	13.0	14.9
Tirages	2.0	18.0	7.1	7.7	20.0	20.3	22.2
Amortissement de la dette	-19.9	-23.5	-23.5	-9.5	-19.6	-19.6	-20.0
Arriérés sur le principal de la dette	17.9	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Montant disponible pour paiement service dette ext.	0.0	-2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement du service de la dette	...	21.9	12.2	7.2	12.4	12.4	12.6
Apurement de la dette et des arriérés	...	-425.1	-425.1	0.0	0.0	0.0	-267.2
Rééchelonnements obtenus	0.0	193.2	193.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette	0.0	232.0	232.0	0.0	0.0	0.0	267.2
Financement exceptionnel	0.0	32.3	32.3	24.1	28.0	37.4	26.1
Crédit BCEAO lié à la FRPC	0.0	21.7	21.7	12.7	18.8	18.8	12.4
Autre financement identifié	0.0	10.5	10.5	11.5	9.2	18.6	13.7
Financement résiduel/non répertorié	-0.8	0.0	-3.9	0.0	5.4	0.0	0.0

(cont.)

Tableau 3. Togo: Opérations financières de l'administration centrale, 2007-10 (fin)

	2007		2008		2009		2010
	Réalisé	Prog.	Est.	1er sem. Prog.	Prév.	Prog.	Prév.
	(Pourcentage du PIB)						
Recettes et dons	18.7	18.4	18.7	9.6	21.1	19.1	21.9
Recettes	17.0	16.6	17.127	8.1	17.3	16.9	17.6
Dons (projets)	1.7	1.8	1.6	1.5	3.8	2.2	4.3
Dépenses et prêts nets	20.6	21.3	19.7	11.6	23.7	22.2	23.9
<i>Dont</i> dépenses primaires intérieures	16.7	17.2	16.674	8.9	17.3	17.5	17.0
Dépenses courantes	18.6	16.3	16.2	7.8	16.6	16.6	16.8
Dépenses courantes primaires intérieures	15.6	15.0	14.9	7.0	15.0	14.7	15.0
Traitements et salaires	5.4	5.8	5.4	2.5	5.9	5.9	6.0
Biens et services	4.5	4.2	4.5	2.1	4.3	4.1	4.3
Subventions et transferts	5.2	4.0	3.8	1.9	3.6	3.6	3.6
Autres/Dépenses non classifiées	0.2	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Restruc. banques et entr. pub./dépenses d'urgence	0.3	0.9	0.9	0.6	1.2	1.2	1.1
Dépenses courantes financées sur ress. ext.	0.9	0.4	0.4	0.3	0.5	0.9	0.8
Intérêts sur la dette	2.1	0.9	0.8	0.4	1.0	1.0	1.0
Intérieure	0.2	0.3	0.4	0.1	0.4	0.4	0.4
Extérieure	1.9	0.6	0.5	0.3	0.6	0.6	0.6
Dépenses publiques	2.0	5.0	3.5	3.8	7.1	5.6	7.1
Financées sur ressources intérieures	1.2	2.2	1.7	1.9	2.3	2.8	2.0
Financées sur ressources extérieures	0.8	2.8	1.8	1.9	4.8	2.8	5.1
Solde primaire intérieur	0.2	-0.6	0.4	-0.8	0.0	-0.6	0.6
Solde global, base ordonnancements	-1.9	-2.9	-1.0	-2.0	-2.6	-3.1	-2.0
Arriérés et instances du Trésor <sup>1</sup>	-0.8	-0.2	0.0	-0.9	-0.5	-0.9	-0.7
Arriérés d'intérêts sur dette extérieure	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-1.0	-3.1	-0.9	-3.0	-3.0	-4.1	-2.7
Financement	1.0	0.6	-1.3	1.2	0.5	1.3	0.8
Financement intérieur (net) <sup>2</sup>	1.0	-0.6	-1.0	0.7	-0.5	0.3	-0.3
Système bancaire	0.5	0.7	5.3	1.4	-0.5	1.1	-0.1
Financement non bancaire	0.5	-1.3	-6.3	-0.7	0.0	-0.8	-0.2
Financement extérieur (net)	0.0	1.2	-0.3	0.4	1.0	1.0	1.1
Tirages	0.2	1.4	0.5	0.6	1.5	1.5	1.6
Amortissement de la dette	-1.7	-1.9	-1.8	-0.7	-1.5	-1.5	-1.4
Arriérés sur le principal de la dette	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Montant disponible pour paiement service dette ext.	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement du service de la dette	...	1.7	0.9	0.5	0.9	0.9	0.9
Apurement de la dette et des arriérés	...	-33.6	-33.0	0.0	0.0	0.0	-19.2
Rééchelonnements obtenus	0.0	15.3	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette	0.0	18.3	18.0	0.0	0.0	0.0	19.2
Financement exceptionnel	...	2.6	2.5	1.8	2.1	2.8	1.9
Crédit BCEAO lié à la FRPC	...	1.7	1.7	0.9	1.4	1.4	0.9
Autres financements identifiés	...	0.8	0.8	0.9	0.7	1.4	1.0
Financement résiduel/non répertorié	-0.1	0.0	-0.3	0.0	0.4	0.0	0.0
Pour mémoire :							
Dépenses sociales <sup>3</sup>	6.4	7.7	6.4	5.8	9.9	9.4	12.4
Dépenses sociales et d'investissement <sup>3</sup>	8.5	11.1	8.9	7.7	14.0	11.9	14.1
<i>Dont</i> : financées sur ressources extérieures	2.2	3.6	3.6	2.0	5.7	3.5	5.7
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1,198	1,264	1,288.49	1,334	1317	1,334	1,390

Sources : autorités togolaises, et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris, pour 2009, une réduction des arriérés intérieurs en espèces envers des fournisseurs privés (12,6 milliards de CFAP).

Une réduction supplémentaire des arriérés aura lieu en 2009, en échange de titres publics. Le montant final sera établi en 2009.

<sup>2</sup> Y compris, pour 2008, une recapitalisation bancaire et une prise en charge par l'État de prêts improductifs à hauteur de 88 milliards de FCFA.

<sup>3</sup> Y compris santé et éducation (y compris salaires) et transferts au titre des retraites.

Tableau 4. Togo. Situation monétaire, 2007–09

	2007	2008		2009	
	Déc.	Mars	Juin	Déc. Prél.	Déc. Proj.
	(Milliards de francs CFA)				
Avoirs nets extérieurs	212.2	215.9	240.8	249.5	249.5
BCEAO	170.2	165.5	172.6	195.6	195.6
Avoirs	193.0	213.6	233.8	276.3	286.3
Engagements	22.8	48.1	61.2	80.7	90.7
Banques commerciales	42.0	50.4	68.2	53.9	53.9
Avoirs	85.9	103.9	116.0	113.2	113.2
Engagements	43.9	53.5	47.9	59.3	59.3
Avoirs intérieurs nets <sup>1</sup>	252.3	274.3	240.5	289.0	342.8
Crédit à l'État	14.0	10.0	3.4	85.7	100.0
BCEAO	-7.8	-19.9	-25.8	-15.5	-1.2
Banques commerciales	21.8	29.8	29.2	101.2	101.2
Crédit au reste de l'économie	254.7	251.6	258.0	242.9	279.4
Autres (net)	-16.4	12.7	-20.9	-39.7	-36.5
Masse monétaire	464.5	490.3	481.3	538.5	592.3
Monnaie en circulation	122.0	112.9	115.7	129.2	142.1
Dépôts bancaires	342.5	377.4	365.6	409.3	450.2
	(Variation annuelle, pourcentage de la masse monétaire en début de période)				
Avoirs nets extérieurs	1.4	0.8	6.2	8.0	0.0
BCEAO	4.8	-1.0	0.5	5.5	0.0
Banques commerciales	-3.4	1.8	5.6	2.6	0.0
Avoirs intérieurs nets	16.9	4.7	-2.5	7.9	10.0
Crédit à l'État	1.1	-0.9	-2.3	15.4	2.7
Crédit au reste de l'économie	14.9	-0.7	0.7	-2.5	6.8
Autres (net)	0.9	6.3	-0.9	-5.0	0.6
Masse monétaire	18.2	5.6	3.6	15.9	10.0
Monnaie en circulation	5.6	-2.0	-1.3	1.6	2.4
Dépôts bancaires	12.7	7.5	5.0	14.4	7.6
Pour mémoire					
Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période)	2.6	2.3	2.4	2.4	2.3

Source : Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO)

<sup>1</sup> Basée sur les objectifs du programme de référence. Ne tient pas en compte l'apurement des arriérés extérieurs.

Tableau 5. Togo. Perspectives à moyen terme, 2007–14 <sup>1</sup>

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	(Variation annuelle en pourcentage)							
Comptes nationaux								
PIB réel (variation en pourcentage)	1.9	1.1	1.7	2.1	4.1	4.0	4.0	4.0
Secteur primaire	2.2	2.9	2.3	2.6	5.4	5.3	5.3	5.3
Secteur secondaire	-1.3	0.8	2.8	1.9	3.4	3.1	3.1	3.1
Secteur tertiaire	1.6	-0.1	0.9	2.4	3.5	3.5	3.5	3.5
Prix, moyenne de la période								
Déflateur du PIB	1.3	6.4	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
IPC	1.0	8.4	2.8	2.1	2.5	2.5	2.5	2.5
Termes de l'échange	-10.5	-2.3	7.2	-4.5	0.2	-0.2	-0.7	0.0
	(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)							
Comptes nationaux								
Investissement (% du PIB)	12.1	12.2	15.0	16.6	17.5	18.5	18.5	18.5
Public	2.0	3.5	4.8	7.1	7.0	7.0	7.0	7.0
Non public	10.1	8.7	10.2	9.5	10.5	11.5	11.5	11.5
Épargne (% du PIB)	8.2	5.5	8.9	10.7	12.4	13.2	12.9	12.8
Publique	0.1	2.5	1.7	5.1	6.0	6.0	6.0	6.0
Non publique	8.1	3.0	7.2	5.5	6.4	7.2	6.9	6.8
Administrations publiques								
Recettes et dons	18.7	18.7	19.1	21.9	22.5	22.5	22.5	22.5
Recettes	17.0	17.1	16.9	17.6	18.2	18.2	18.2	18.2
Dépenses	20.6	19.6	22.2	23.9	23.5	23.5	23.5	23.5
Dépenses intérieures primaires	16.7	16.7	17.5	17.0	17.2	17.2	17.2	17.2
Solde global	-1.9	-0.9	-3.1	-2.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Solde intérieur primaire	0.2	0.5	-0.6	0.6	1.0	1.0	1.0	1.0
Variation des arriérés intérieurs	-0.8	0.0	-0.9	-0.7	-0.5	-0.3	-0.3	-0.3
Secteur extérieur								
Solde du compte courant	-3.9	-6.6	-6.1	-5.9	-5.1	-5.3	-5.6	-5.7
Exportations de biens et services	26.3	23.5	21.5	26.7	27.3	27.5	27.7	28.0
Importations de biens et services	40.0	41.0	37.6	42.6	42.3	42.3	42.5	42.4
Dettes publiques extérieures	79.2	56.6	53.0	30.5	5.0	4.4	3.7	3.1
dont : arriérés extérieurs	31.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aide extérieure (brute; hors allègement de la dette)	1.9	2.1	3.7	5.9	5.8	5.8	5.8	5.8
Service de la dette extérieure exigible	3.6	-30.7	1.2	1.1	0.2	0.3	0.4	0.5

Sources : Autorités togolaises et estimations et projections des services du Fonds.

<sup>1</sup> En partant de l'hypothèse de réformes structurelles, d'un ajustement budgétaire, d'un soutien plus important des bailleurs de fonds et d'un rééchelonnement/allègement de la dette extérieure et des arriérés en 2009-14. Les projections de service de la dette apparaissent déduction faite du rééchelonnement/allègement de la dette et des arriérés.

Tableau 6. Togo : dette extérieure officielle, 2007-10

	2007			Service de la dette (proj.) <sup>3</sup>					
	Encours nominal	Dont arriérés <sup>1</sup>	VAN de la dette <sup>2</sup>	2008		2009		2010	
				Amort.	Intérêts	Amort.	Intérêts	Amort.	Intérêts
(Millions de dollars EU)									
Total	2,204.8	850.5	1,803.5	72.9	23.2	75.2	21.3	73.0	19.3
Multilatérale	1,124.1	199.1	783.2	39.9	10.7	39.5	9.8	39.5	8.9
IDA	764.8	129.1	511.7	21.7	4.7	22.3	4.6	22.7	4.4
FAfD	148.2	19.0	89.7	2.3	1.0	2.9	0.9	3.0	0.9
FMI	1.7	-	1.6	1.7	0.0	-	-	-	-
FIDA	26.8	7.5	19.9	0.7	0.2	0.7	0.2	0.7	0.2
BIsD	39.5	-	26.9	1.7	0.6	2.0	0.6	2.3	0.5
BADEA	1.8	0.0	1.6	0.4	0.1	0.2	0.0	0.2	0.0
OFID	13.6	10.5	13.2	0.4	0.1	0.4	0.1	0.4	0.1
BEI	52.6	32.6	47.8	2.3	0.2	2.3	0.2	1.5	0.1
BOAD	74.5	-	70.1	8.6	3.9	8.5	3.3	8.6	2.7
FECECE	0.7	0.4	0.6	0.0	-	0.0	-	0.0	-
Bilatérale et commerciale	1,080.7	651.4	1,020.2	33.0	12.5	35.7	11.5	33.6	10.4
Bilatérale	1,048.1	636.0	988.8	25.9	12.3	28.2	11.4	33.1	10.3
Club de Paris	964.3	634.9	922.7	18.3	11.4	20.5	10.6	21.7	9.7
Autre dette bilatérale	83.8	1.1	66.1	7.6	0.9	7.7	0.8	11.4	0.6
Commerciale	32.6	15.4	31.4	7.1	0.1	7.5	0.1	0.4	0.1
Après date butoir	32.6	15.4	31.4	7.1	0.1	7.5	0.1	62.9	0.1
Avant date butoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arysta	3.1	3.1	3.1	-	-	-	-	-	-
Bayer	7.6	7.6	7.6	-	-	-	-	-	-
CBAO Senegal	14.1	-	13.1	7.1	-	7.1	-	-	-
Cotecna	3.3	3.3	3.3	-	-	-	-	-	-
Filtisac	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fortis Bank	3.1	0.1	3.0	-	0.1	0.4	0.1	0.4	0.1
Ivoirembal	0.1	0.1	0.1	-	-	-	-	-	-
Natexis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sotico	0.2	0.2	0.2	-	-	-	-	-	-
Tema	0.5	0.5	0.5	-	-	-	-	-	-
Yara	0.5	0.5	0.5	-	-	-	-	-	-
(Milliards de FCFA)									
Total	982.4	379.0	803.6	32.5	10.3	33.5	9.5	32.5	8.6
Multilatérale	500.9	88.7	349.0	17.8	4.8	17.6	4.4	17.6	4.0
Bilatérale et commerciale	481.6	290.3	454.6	14.7	5.6	15.9	5.1	15.0	4.6
Bilatérale	467.0	283.4	440.6	11.5	5.5	12.6	5.1	14.8	4.6
Club de Paris	429.7	282.9	411.2	8.2	5.1	9.1	4.7	9.7	4.3
Autre dette bilatérale	37.4	0.5	29.4	3.4	0.4	3.4	0.4	5.1	0.3
Commerciale	14.5	6.9	14.0	3.2	0.1	3.3	0.1	0.2	0.1
(Pourcentage du PIB)									
Total	82.0	31.6	67.1	2.6	0.8	2.5	0.7	2.3	0.6
Multilatérale	41.8	7.4	29.1	1.4	0.4	1.3	0.3	1.3	0.3
Bilatérale et commerciale	40.2	24.2	38.0	1.2	0.4	1.2	0.4	1.1	0.3
Bilatérale	39.0	23.7	36.8	0.9	0.4	1.0	0.4	1.1	0.3
Club de Paris	35.9	23.6	34.3	0.6	0.4	0.7	0.4	0.7	0.3
Autre dette bilatérale	3.1	0.0	2.5	0.3	0.0	0.3	0.0	0.4	0.0
Commerciale	1.2	0.6	1.2	0.2	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage des recettes)									
Total	483.3	186.4	395.3	15.5	4.9	14.7	4.2	13.2	3.5
Multilatérale	246.4	43.6	171.7	8.5	2.3	7.7	1.9	7.2	1.6
Bilatérale et commerciale	236.9	142.8	223.6	7.0	2.7	7.0	2.2	6.1	1.9
Bilatérale	229.7	139.4	216.7	5.5	2.6	5.5	2.2	6.0	1.9
Club de Paris	211.4	139.2	202.3	3.9	2.4	4.0	2.1	3.9	1.8
Autre dette bilatérale	18.4	0.2	14.5	1.6	0.2	1.5	0.2	2.1	0.1
Commerciale	7.1	3.4	6.9	1.5	0.0	1.5	0.0	0.1	0.0

Sources: autorités togolaises ; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

<sup>1</sup> Comprend principal et intérêts en arriérés et intérêts moratoires avant allègement.<sup>2</sup> Comprend arriérés.<sup>3</sup> À l'exclusion du service de la dette sur augmentation du niveau d'accès FRPC.

Tableau 7. Togo: Projet de calendrier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2008-11

Montant	Date		Conditions de décaissement <sup>1</sup>
	Total	Programme initial Augmentation	
DTS 13,260,000	13,260,000	30 avr. 2008	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC (23 avril 2008)
DTS 17,975,000	8,800,000	9,175,000 22 sept. 2008	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2008 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la première revue de l'accord FRPC.
DTS 17,975,000	8,800,000	9,175,000 30 avr. 2009	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2008 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la deuxième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000	31 oct. 2009	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2009 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la troisième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000	30 avr. 2010	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2009 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la quatrième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000	31 oct. 2010	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2010 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000	30 avr. 2011	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2010 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la sixième revue de l'accord FRPC.

<sup>1</sup>Autre que les conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité pour la réduction

Tableau 8. Togo : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006-16 1/

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Projections										
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>											
(en millions de DTS)											
Principal	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	6.3	6.3	6.3
Commissions et intérêts	0.4	0.5	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et potentiels (en millions de DTS)</b>											
Principal	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	8.0	12.5	16.0
Commissions et intérêts	0.4	0.5	0.4	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3
<b>Total des obligations sur la base des crédits existants et potentiels</b>											
En millions de DTS											
En milliards de francs CFA	3.7	3.5	1.1	0.2	0.3	0.3	0.3	1.3	6.0	9.0	11.5
En pourcentage des recettes publiques	1.9	1.7	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	1.9	2.7	3.2
En pourcentage des exportations de biens et services	0.7	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.7	1.2	1.4
En pourcentage du service de la dette 2/	8.9	8.2	3.6	0.7	1.0	9.6	6.0	16.9	66.5	95.0	129.9
En pourcentage du PIB	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.5	0.6
En pourcentage de la quote-part	6.5	6.5	2.1	0.4	0.5	0.6	0.6	2.5	11.6	17.5	22.2
<b>Encours des crédits du FMI 2/</b>											
En millions de DTS											
En milliards de francs CFA	4.2	0.8	22.1	41.1	53.4	59.4	59.2	58.3	52.6	43.9	32.6
En pourcentage des recettes publiques	2.1	0.4	10.0	18.2	21.8	22.1	20.8	19.3	16.4	12.9	9
En pourcentage des exportations de biens et services	0.8	0.1	4.2	8.7	8.7	9.0	8.3	7.6	6.4	5.7	4
En pourcentage du service de la dette 2/	10.1	1.9	74.4	146.3	192.8	1,761.4	1,086.3	781.6	587.6	461.4	370
En pourcentage du PIB	0.4	0.1	1.7	3.1	3.8	4.0	3.8	3.5	3.0	2.4	2
En pourcentage de la quote-part	7.4	1.5	42.6	79.0	103.0	115.0	115.0	113.2	102.2	85.2	63.4
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	(4.3)	(4.3)	30.1	26.8	17.6	8.8	-	(1.3)	(8.0)	(12.5)	(16.0)
Remboursements et rachats	-	-	31.2	26.8	17.6	8.8	-	-	-	-	-
	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	8.0	12.5	16.0
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,160	1,198	1,288	1,334	1,390	1,475	1,564	1,658	1,759	1,866	1,970
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	506	609	527	473	611	658	710	766	827	765	808
Recettes publiques (milliards de FCFA)	196	203	221	226	245	268	285	302	320	340	359
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/	41	43	30	28	28	3	5	7	9	10	9

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose une augmentation du niveau d'accès FRPC de 18,35 millions de DTS (25% de la quote-part) à décaisser en deux versements égaux une fois achevées les première et deuxième revues de l'accord FRPC.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.



Tableau 9. Togo : respect des critères de convergence de l'UEMOA, 2004-09  
(Ratios en pourcentage, sauf indication contraire)

	Ratio	2004	2005	2006	2007	2008	2009 Proj.
<b>Critères primaires</b>							
Solde budgétaire de base/PIB	$\geq 0$	3.2	-1.0	-1.9	-0.6	0.1	-1.5
Inflation (variation annuelle moyenne, en pourcentage)	$\leq 3$	0.4	6.8	2.2	1.0	8.4	2.8
Dette nominale / PIB	$\leq 70$	115.0	110.8	109.6	103.9	77.2	78.9
Accumulation des arriérés intérieurs (en milliards de francs CFA)	$\leq 0$	5.0	20.7	-5.2	-9.3	0.0	-12.6
Accumulation des arriérés extérieurs (en milliards de francs CFA)	$\leq 0$	12.1	21.8	21.2	20.7	0.3	0.0
<b>Critères secondaires</b>							
Salaires/recettes budgétaires	$\leq 35$	32.1	30.4	33.1	32.8	32.7	36.2
Investissement financé sur ressources intérieures/recettes budg.	$\geq 20$	1.9	8.4	13.1	7.1	10.6	17.1
Déficit courant, hors transferts officiels courants/PIB	$\leq 5$	1.5	-10.0	0.2	0.4	3.1	1.8
Recettes budgétaires/PIB	$\geq 17$	15.8	14.6	15.4	16.4	16.4	16.2

Sources : autorités togolaises, et estimations et projections des services du FMI.

### Tableau 10. Togo : Déclencheurs du point d'achèvement flottant<sup>1</sup>

#### DSRP

- Préparer un DSRP définitif au moyen d'un processus participatif et mettre en œuvre de façon satisfaisante pendant au moins un an les actions qu'il aura recommandées, comme le démontrera un rapport d'étape annuel soumis par le gouvernement à l'IDA et au FMI.

#### Stabilité macroéconomique

- Maintenir la stabilité macroéconomique, démontrée par des résultats satisfaisants dans le cadre d'un programme appuyé par la FRPC.

#### Gestion des finances publiques

- Adopter un mécanisme de suivi des dépenses publiques de réduction de la pauvreté sur la base d'une classification fonctionnelle des dépenses et publier au moins deux rapports trimestriels sur ces dépenses couvrant une période d'au moins deux trimestres consécutifs antérieurement au point d'achèvement.
- Nommer les juges de la *Cour des Comptes* et leur fournir l'espace de travail, l'équipement et les matériaux nécessaires; et soumettre le projet de Loi de règlement et le projet de Balance Générale du Trésor à la Cour des Comptes et au Parlement pendant au moins un exercice budgétaire avant le point d'achèvement.
- Adopter un décret créant l'autorité de régulation des marchés publics conformément aux directives de l'UEMOA sur les marchés publics, nommer son personnel de direction et lui fournir un budget adéquat; et publier mensuellement dans un journal officiel des marchés publics ou sur un site officiel sur Internet un sommaire de tous les marchés publics conclus, y-compris les contrats exclusifs et les concessions publiques, au moins pendant les six mois précédant immédiatement le point d'achèvement.

#### Gouvernance

- Mettre en œuvre une communication publique régulière des paiements versés à l'État et des recettes reçues par l'État pour le secteur des phosphates conformément à cet aspect des critères de l'ITIE, avec un rapport annuel au moins au cours de l'année précédant immédiatement l'année où le point d'achèvement sera atteint.

#### Gestion de la dette

- Consolider les données de la dette extérieure et intérieure au sein d'un service unique chargé de toutes les tâches de gestion de la dette publique.
- Publier un rapport annuel sur un site de l'État fournissant des données exactes et complètes sur la dette publique extérieure et intérieure, y-compris des informations sur les stocks de dette, le service effectif de la dette, et les nouveaux emprunts dans les six mois suivant la fin de l'année, pendant au

<sup>1</sup> Les deux premiers déclencheurs (mise en œuvre du DSRP et performances macroéconomiques satisfaisantes) sont des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement conformément à l'instrument du Fonds fiduciaire FRPC-PPTE du FMI.

Tableau 11. Togo : principaux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2007

	1990	1995	2000	2007
(cible 2015 : réduire de moitié les taux de pauvreté (1\$/jour) et de malnutrition de 1990)				
<b>Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>				
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	..	65	64	63
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	..	54	53	51
Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)	21	..	23	..
(cible 2015 : taux net de scolarisation de 100)				
<b>Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous</b>				
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)	..	..	64	..
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons de 15-24 ans)	..	..	84	..
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	35	39	61	67
Scolarisation totale, primaire (% net)	..	..	78	80
(cible 2015 : taux d'éducation de 100)				
<b>Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>				
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	5	..	1	7
Taux d'inscription des filles à l'école primaire par rapport aux garçons	..	..	78	86
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons	..	..	44	51
Ratio filles alphabétisées/garçons alphabétisés (% , 15-24 ans)	..	..	76	..
(cible 2015 : réduire des 2/3 taux de mortalité des moins de 5 ans de 1990)				
<b>Objectif 4 : réduire la mortalité infantile</b>				
Vaccination contre la rougeole (% des 12-23 mois)	73	53	58	83
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	88	86	78	69
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	149	139	124	108
(cible 2015 : réduire des 3/4 taux de mortalité maternelle de 1990)				
<b>Objectif 5 : améliorer la santé maternelle</b>				
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1.000 femmes de 15-19 ans)	..	..	108	92
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	31	..	49	62
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	34	..	26	17
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	..	..	..	510
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	43	..	73	89
(cible 2015 : stopper propagation du SIDA, etc., et commencer à inverser la tendance)				
<b>Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>				
Enfants fiévreux recevant des médicaments anti-paludisme (% des enfants de moins de 5 ans qui sont fiévreux)	..	..	60	48
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	327	345	364	389
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	..	..	..	2.4
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	..	..	..	3
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	..	13	11	19
(cible 2015 : diverse)				
<b>Objectif 7 : assurer un environnement durable</b>				
Émissions de CO2 (kg par dollar PPP de PIB)	0.3	0.3	0.4	..
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0.2	0.2	0.3	..
Zones forestières (% de la superficie)	13	..	9	7
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	13	12	12	12
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	49	52	55	59
(cible 2015 : diverse)				
<b>Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>				
Aide par habitant (\$EU courants)	65	42	13	12
Service de la dette (contractée ou garantie par l'État et envers le FMI seulement, % des exportations de B&S, hors envois de fonds)	11	5	5	2
Usagers d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	2	5
Abonnés au téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	1	18
Lignes téléphoniques fixes (pour 100 personnes)	0	0	1	1
<b>Autres</b>				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.4	6	5.5	4.9
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	380	280	270	360
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	1.5	1.3	1.5	2.4
Formation brute de capital (% du PIB)	26.6	16.1	17.8	18
Espérance de vie à la naissance, total (années)	58	58	58	58
Taux d'alphabétisation, total des adultes (% de la population âgée de 15 ans et plus)	..	..	53	..
Population, total (millions)	4	4.5	5.4	6.6
Commerce (% du PIB)	78.8	69.8	81.5	82.1

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

**TOGO—LETTRE D’INTENTION**

Lomé  
Le 1<sup>er</sup> Avril 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Suite à notre correspondance en date du 12 septembre 2008, nous voulons saisir l’occasion de la deuxième revue du programme pour vous faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme financier appuyé par l’accord de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Malgré les chocs extérieurs pendant la première année du programme, nous avons poursuivi les réformes économiques avec détermination en vue de consolider les acquis résultant des actions menées au cours des années précédentes. Nous avons accompli des progrès considérables qui nous ont permis d’atteindre nos objectifs dans le cadre du programme de réforme et de tenir nos engagements. Nous voudrions également expliquer nos projets de réformes et nos engagements à l’heure où le programme de réforme amorce une nouvelle phase dans un environnement mondial incertain.

**Contexte général**

2. Lancé en 2006 dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour sortir le pays de la longue crise sociopolitique et économique, notre programme de relance économique et de réduction de la pauvreté vise à rétablir la stabilité macroéconomique, redresser les finances publiques et relancer la croissance économique pour relever le niveau de vie de la population. Ce programme est adossé à notre Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) dont la mise en œuvre demeure notre priorité majeure. Le programme du gouvernement soutenu par l’accord de la FRPC a enregistré des résultats remarquables pour ce qui est des deux premiers objectifs visés et ce, malgré des difficultés en dehors de son contrôle telles que la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole au niveau international et les graves inondations survenues en août 2008.

3. En effet, le cadre défini par le programme a permis d’atténuer les effets des chocs sur les finances publiques et de redresser la situation macroéconomique. La situation financière de l’Etat s’est renforcée de façon significative. Le programme nous a aussi permis de normaliser les relations avec nos créanciers extérieurs et d’atteindre le point de décision de l’initiative PPTE en novembre 2008, bénéficiant ainsi d’allègements de dettes et de concours financiers et techniques appréciables. Des mesures complémentaires et une vigilance accrue demeurent nécessaires dans la poursuite de ces objectifs. Le programme entre dans une phase qui met davantage l’accent sur l’accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté. En dépit des efforts et des sacrifices consentis pour mettre en œuvre les mesures contenues dans le

programme, les résultats en termes de croissance ont été mitigés en raison des difficultés évoquées ci-dessus. De plus, le ralentissement de l'économie mondiale risque de retarder davantage la reprise de la croissance attendue par la population togolaise.

### **Développements économiques récents**

4. L'économie et la population togolaises ont été durement affectées par l'environnement international et les inondations en 2008. La relance économique attendue ne s'est pas matérialisée et la croissance avoisine 1,1 pour cent, en dessous de la moyenne des 5 dernières années. Ce faible résultat est attribuable principalement aux dégâts causés par les inondations et la flambée mondiale des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques. Suite aux effets de ces chocs, l'inflation a atteint en glissement annuel un pic de 15,8 pour cent en août avant de retomber à 8,4 pour cent à la fin de l'année, grâce à la baisse des prix sur le marché mondial. Reflétant cette détérioration de la situation économique, le pouvoir d'achat de la population s'est dégradé.

5. Le compte courant de la balance des paiements extérieurs s'est dégradé sous les effets de la détérioration des termes de l'échange et de la destruction causée par les inondations. Le déficit du solde courant extérieur atteindrait 6.6 pour cent du PIB en 2008, contre 3,9 pour cent en 2007. La situation monétaire a été caractérisée par un renforcement des avoirs extérieurs et une faible croissance du crédit intérieur due au ralentissement de l'activité économique. Ces développements se sont traduits par un ralentissement de l'expansion de la masse monétaire qui a connu une hausse de l'ordre de 16 pour cent.

### **Mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC**

6. La mise en œuvre rigoureuse du programme appuyé par la FRPC a fourni un cadre macroéconomique solide et flexible qui a permis à l'économie togolaise de faire face aux effets de ces chocs externes tout en contribuant à la réalisation des objectifs du programme. Malgré les difficultés, la situation financière de l'Etat s'est renforcée au cours de l'année, pendant que les réformes structurelles ont évolué conformément aux objectifs. Tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs pour fin décembre 2008 ont été respectés, à l'exception de l'objectif-cible indicatif sur le niveau minimum des dépenses sociales et d'investissements sur ressources propres (tableau 1). De même, tous les repères structurels ont été également réalisés dans les délais prévus, à l'exception d'un seul repère qui a connu un retard de trois mois (tableau 2).

7. Les résultats positifs des finances de l'Etat sont dus à une forte mobilisation de ressources internes et une bonne maîtrise des dépenses courantes. Les dépenses d'investissements ont par contre connu une faible exécution. En particulier, la réparation des infrastructures détruites par les inondations au mois d'août a été retardée en raison des contraintes liées à la capacité d'absorption du pays. Le recouvrement des recettes a été soutenu grâce au renforcement des administrations fiscale et douanière et à une informatisation accrue au niveau des douanes. En conséquence, les seuils fixés par le programme appuyé par la FRPC en ce qui concerne le solde budgétaire primaire et le financement intérieur ont été respectés avec une confortable marge; le solde primaire s'est établi à 0,5 pour cent du PIB et la position nette du gouvernement dans le système bancaire s'est confortée. La rigueur accrue dans la

gestion des finances publiques a permis d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement. Le gouvernement n'a ni contracté ni garanti de dette extérieure à taux non-concessionnel.

8. Des résultats significatifs ont été également réalisés au niveau des réformes structurelles envisagées pour renforcer la bonne gestion des finances publiques, palier aux effets néfastes de la longue crise sociopolitique au Togo sur le secteur financier et créer les conditions pour la restauration de la viabilité financière et de la santé des banques et des industries (tableau 2).
9. Les réformes de la gestion des finances publiques ont connu des progrès significatifs :
  - Une stratégie pour l'apurement des arriérés intérieurs du Togo a été adoptée par le Conseil des ministres en décembre 2008 (critère de réalisation) et une commission nationale chargée de l'apurement de la dette intérieure a été mise en place. L'apurement des arriérés sera effectué sur la base des ressources budgétaires allouées à cet effet. Les effets conjugués de la mise en œuvre de la stratégie et de la réforme du secteur financier renforceront la situation financière du secteur des entreprises et stimulera l'activité économique.
  - En vue d'éviter les distorsions dans le cadre des incitations économiques et d'élargir l'assiette fiscale, nous avons pris dans la loi des finances 2009, d'importantes mesures pour réduire les exonérations fiscales et douanières dans la zone franche permettant ainsi de réaliser un repère structurel avec six mois d'avance par rapport aux échéances du programme. La mise à jour du Code Général des Impôts est en cours en vue d'y intégrer les différentes modifications apportées par les lois de finances de 1998 à nos jours.
10. La poursuite de la restructuration des banques est essentielle à la stabilité économique et à une intermédiation financière effective pour relever le potentiel de croissance :
  - Au mois de novembre et décembre, le gouvernement a entrepris la restructuration financière par la titrisation des créances compromises des banques sur les entités publiques ainsi que celles des banques publiques sur le secteur privé. A cet effet, un protocole d'accord entre le Gouvernement togolais et le pool bancaire (BTICI, UTB, BIA-TOGO et ECOBANK-TOGO) a été signé pour titriser lesdites créances (permettant ainsi de réaliser un repère structurel), déclarées au 31 décembre 2007 avec une décote de 35 pour cent sur les créances publiques. Le montant des titres s'élève à 7 pour cent du PIB et a permis aux trois (3) banques de respecter la norme de couverture minimale de 8 pour cent des risques par les fonds propres effectifs. Les titres seront admis au refinancement du guichet de la BCEAO et seront remboursés sur sept ans après une année de différé.
  - En outre, le gouvernement étudie en concertation avec la Banque mondiale, la possibilité de mettre en place une structure et un mécanisme pour assurer le recouvrement, pour le compte de l'Etat, des créances compromises des banques.

11. Nous avons fait des progrès considérables dans la réforme du secteur des entreprises publiques pour préparer un retour à une activité soutenue :

- Le lancement d'un audit stratégique du secteur des phosphates (repère structurel) avec l'appui de la Banque mondiale a été réalisé au mois de janvier 2009, avec un retard de trois mois par rapport à la date initialement envisagée. Ce retard est dû au fait que seulement deux cabinets ont répondu au premier appel à manifestations d'intérêt, et il a fallu lancer un deuxième appel. Le rapport final pourrait être disponible à fin avril 2009. Cet audit stratégique permettra de préciser la restructuration globale du secteur et facilitera la recherche d'un partenaire stratégique.
- Dans le même temps, l'étude sur la situation financière de la CEET en vue de la prévision des subventions budgétaires et la signature d'un contrat de performance État-CEET ont été réalisées au mois de décembre 2008 (repère structurel). L'audit stratégique et financier de la CEET en concertation avec la Banque mondiale va être lancé.
- En ce qui concerne le secteur coton, conformément aux recommandations de l'audit stratégique, la SOTOCO a été liquidée et une nouvelle société de coton a été créée et sera redimensionnée pour assurer sa viabilité financière. En outre, la mise en œuvre des recommandations pour la mise en place d'un mécanisme de fixation des prix aux producteurs de coton graine indexé aux cours mondiaux a été validé par les opérateurs de la filière et sera opérationnel au cours de la campagne 2009/2010.

12. Les mesures prises par le gouvernement pour atténuer les difficultés économiques en 2008 sont restées conformes aux objectifs du programme. Aucun contrôle n'a été exercé ni sur les prix intérieurs ni sur le commerce international des produits de grande consommation, en dépit de la flambée des prix. Toutefois, pour protéger les couches les plus vulnérables de la société, le gouvernement a cherché à atténuer leurs impacts par des mesures ciblées, notamment des subventions pour les semences et les engrais, et le paiement accéléré des arriérés de pension des retraités ainsi que la vente des stocks de sécurité des produits vivriers dans les zones les plus touchées. Le gouvernement entend éviter des interventions sur les prix des produits de grande consommation. En raison de l'absence d'un système de protection sociale, le gouvernement entend atténuer l'impact des fluctuations des prix internationaux en mettant l'accent sur des programmes favorables à l'augmentation de la production et de l'offre intérieure de biens de consommation, en particulier les produits vivriers. Le gouvernement a également pris des dispositions fiscales pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages, en octroyant des indemnités forfaitaires aux fonctionnaires au titre des cinq derniers mois de l'année 2008. Cette mesure temporaire a été remplacée par la réduction de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) dans le cadre du budget 2009. Par ailleurs, le niveau de Salaire Minimum Garanti (SMIG, SMAG) a été relevé à compter du 1<sup>er</sup> août 2008. En outre, nous avons réduit le taux de l'impôt sur les sociétés de 7 points de pourcentage, avec un taux maximum de 33 pour cent à compter de janvier 2009.

13. En ce qui concerne des prix à la pompe des produits pétroliers, leur progression n'a pas suivi le renchérissement des cours mondiaux du pétrole. Un mécanisme d'ajustement

consensuel des prix existe entre le gouvernement et les sociétés pétrolières afin de maintenir une stabilité au niveau des prix à la pompe. En comparant le prix CAF à l'importation avec le prix de référence de la structure des prix (variation non comprise entre -5 et 5 pour cent), des plus ou moins values sont calculées par rapport à la marge bénéficiaire des sociétés pétrolières qui est de 35 francs CFA par litre de produits pétroliers. Généralement en période de renchérissement des cours mondiaux du pétrole, il se dégage une moins value pour les sociétés pétrolières et une plus value en cas de baisse des prix. Le mécanisme des plus ou moins values permet donc de ne pas bouger les prix à la pompe mais de faire des compensations entre l'Etat et les sociétés pétrolières. Confronté à une accélération de l'inflation et pour éviter des remous sociaux, le gouvernement avait gardé inchangé le niveau des prix à la pompe des produits pétroliers en vigueur depuis novembre 2006. En conséquence, le déficit envers les pétroliers résultant de ce mécanisme s'est creusé considérablement. Le gouvernement a commandité un audit du secteur dont les résultats évaluent les moins values nettes des importateurs de pétrole à 1,5 pour cent du PIB. Malgré le retournement récent de l'évolution des cours mondiaux du pétrole, le gouvernement a décidé de maintenir le niveau des prix à la pompe au dessus des prix mondiaux. Les plus-values qui en résulteront devront servir à éponger le déficit envers les pétroliers dans un délai de 20 mois, en concertation avec les pétroliers. Le gouvernement entend lancer les réflexions sur l'application du mécanisme d'ajustement de prix à la pompe des produits pétroliers afin d'éviter de générer un passif éventuel pour l'Etat.

### **Perspectives macroéconomiques**

14. En 2009, la relance de la croissance au Togo sera faible en raison du ralentissement de l'économie mondiale. La croissance économique est attendue à 1,7 pour cent. La crise mondiale devrait amener à une diminution de l'envoi des fonds des migrants, à une faible demande pour les services de transit et entrepôt et à une baisse des exportations du phosphate, du ciment et du clinker. Nous ressentons les premiers signes de cette crise avec la chute de la valeur de nos exportations (coton, phosphate et clinker). Nous suivons avec beaucoup d'attention l'évolution de l'aide au développement et des transferts privés qui pourraient baisser. Cette évolution défavorable sera compensée par l'amélioration des termes de l'échange, par un renforcement de la confiance suite aux mesures de redressement entreprises par le gouvernement et par un accroissement sensible des dépenses publiques d'investissement. En outre, la baisse récente des pressions inflationnistes d'origine externe, notamment les cours internationaux des produits pétroliers et des denrées alimentaires, devrait contribuer à ramener le taux d'inflation en dessous du seuil de 3 pour cent prévu par le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. L'amélioration nette des termes de l'échange contribuera à l'amélioration du déficit du compte courant aux environs de 6.1 pour cent du PIB, malgré la forte augmentation des dépenses d'investissements.

### **La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC en 2009**

15. Face à ces risques et à ces difficultés, le gouvernement est déterminé à poursuivre voire accélérer nos projets de réformes dans le cadre du programme appuyé par la FRPC en vue de créer les conditions pour une croissance économique forte et durable. Nous voulons également vous exprimer notre préoccupation en ce qui concerne la vulnérabilité de notre économie face



aux chocs extérieurs et indiquer les actions que nous comptons mener pour atténuer leurs effets néfastes sur l'économie.

16. En 2009, la politique budgétaire vise à préserver les acquis de la stabilité macroéconomique, contribuer à améliorer la capacité d'absorption de l'économie, et soutenir la relance économique. A cette fin, les recettes devraient être comparables à l'année précédente pour atteindre 16,9 pour cent du PIB grâce à la poursuite des réformes fiscales, notamment l'élargissement de l'assiette (y compris dans la zone franche) et le renforcement des capacités des administrations. Toutefois, ces recettes pourraient demeurer moins élevées que prévues dans le budget en raison de la crise économique internationale. Compte tenu de l'impact négatif que pourrait avoir la crise mondiale sur la croissance et les recettes, le gouvernement veillera de près à leur évolution.

17. Les dépenses s'établiraient à 22,2 pour cent du PIB, soit une progression d'environ 2,5 points de pourcentage par rapport à 2008. Les dépenses courantes seront contenues bien que les coûts de la titrisation s'y rajouteront. Le niveau et la part des dépenses sociales s'accroîtront sensiblement et le programme d'appui aux productions vivrières se poursuivra. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et extérieures augmenteront chacune d'un point de pourcentage du PIB. Cet accroissement découlera en partie d'un collectif budgétaire que nous soumettrons pour adoption par l'Assemblée Nationale au cours du deuxième trimestre afin d'augmenter l'autorisation de dépenses du montant des dépenses d'urgence restant à exécuter au titre de l'année 2008, somme qui sera affectée exclusivement au financement des projets d'infrastructures prioritaires. Par conséquent, le solde budgétaire primaire devrait être contenu à un niveau équivalent à -0.6 pour cent du PIB. Par ailleurs, nous envisageons également d'augmenter le montant des arriérés qui sera apuré en liquide de 0,5 jusqu'à 1,0 pour cent du PIB. De plus, nous avons approchés les partenaires en développement pour examiner la possibilité de l'appui financier supplémentaire pour augmenter ce montant. Le financement du déficit sera assuré par des appuis budgétaires attendus des partenaires, notamment l'Union européenne (UE), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la France, la Chine et d'autres partenaires bilatéraux. Afin d'accélérer la mise en œuvre du plan d'urgence pour la réparation des infrastructures et l'apurement des arrières intérieures, nous envisageons d'émettre dans le premier semestre de l'année des bons du trésor pour un montant d'à peu près 1.3 pourcent du PIB.

18. Les réformes prévues dans notre programme pour le reste de l'année 2009 visent à sauvegarder la stabilité macroéconomique, à renforcer les finances publiques et—de plus en plus—à créer les conditions d'une croissance plus forte et nous sommes déterminés à les mettre en œuvre et, dans certains cas, à les renforcer (tableau 3).

19. Les principales réformes des finances publiques seront axées sur les points suivants :

- Le gouvernement rendra opérationnelle la nouvelle structure du Trésor conformément aux Directives de l'UEMOA avant la fin du mois de juin 2009 (critère de réalisation structurel). Au mois de juillet 2008, la réorganisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a été entamée par l'adoption des textes créant les trois structures comptables centrales principales de l'Etat et des Trésoreries régionales avec des nominations aux postes y relatifs intervenues au mois de décembre 2008.

Cette nouvelle structure renforcera les capacités du Trésor en vue d'améliorer le contrôle et la fourniture d'informations fiables sur les recettes, les dépenses et la gestion de la trésorerie de l'Etat et éviter l'accumulation des arriérés de paiements. Le Trésor finalisera l'apurement des postes d'entrée de la balance du Trésor et assurera la production mensuelle des balances du Trésor avec un délai d'un mois à partir du mois d'avril.

- Le gouvernement engagera la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs pour le montant prévu au budget, le montant prévu dans le collectif budgétaire et la titrisation des arriérés validés suite à l'audit du cabinet KPMG vis-à-vis des fournisseurs d'ici le mois de décembre 2009 (repère structurel).
- Afin de préserver la viabilité de la dette publique, l'Etat veillera à ce que le financement de ses besoins soit sous forme de dons ou de prêts à des conditions hautement concessionnelles et entend ne pas dépasser le montant qui sauvegarde la viabilité de la dette. Dans cette vision, un Comité national de la dette publique a été créé pour élaborer, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de ladite dette publique (contribuant ainsi à la réalisation d'un repère structurel).
- Un plan d'action est engagé pour renforcer à court terme la capacité d'exécution rapide et efficace des projets en vue d'accroître la capacité d'absorption de l'aide pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence en particulier pour réparer les dégâts causés par les inondations. Nous veillerons que cette amélioration soit accompagnée en même temps par des mesures de renforcement de la gestion de trésorerie, de manière à assurer la disponibilité des ressources.
- En outre, la maîtrise de la gestion des dépenses publiques devra être renforcée par la poursuite de la réforme du système de passation des marchés publics, pour laquelle une nouvelle loi sera adoptée en juin 2009. Cette réforme est essentielle pour assurer l'efficacité des dépenses d'investissements publics.
- Des dispositions ont été prises pour achever la réalisation des réformes structurelles restant à réaliser pour juin 2009, notamment, la promulgation de la nouvelle loi sur la Cour des comptes, la nomination de juges de cet organe judiciaire, l'élaboration des comptes de gestion 2007 et la loi de règlement 2007. Ces mesures font également progresser le Togo vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

20. La poursuite de la restructuration des banques permettra à l'économie togolaise d'améliorer rapidement l'intermédiation financière nécessaire au financement des activités économiques:

- Le premier appel d'offres pour la recherche des investisseurs stratégiques en vue de la reprise des quatre principales banques à capitaux publics sera lancé avant la fin de

l'année comme prévu (repère structurel). Avec le concours de la Banque mondiale, le gouvernement entend engager à cet effet les services d'une ou plusieurs banques d'investissement. En collaboration avec les autorités de surveillance, le gouvernement maintiendra un contrôle rigoureux de la gestion des banques jusqu'au terme du processus.

- Le gouvernement mettra sur pied une structure et un mécanisme pour la gestion des créances improductives qui ont été échangées contre des titres d'Etat d'ici le mois de décembre (repère structurel révisé). Compte tenu de la complexité de l'opération qui bénéficie de l'assistance technique de la Banque mondiale, le calendrier a été prorogé de quatre mois. Le mécanisme permettra au gouvernement de recouvrer une partie du coût lié à la recapitalisation des banques et à la réduction du stock important de dettes croisées, ce qui permettra de réactiver les circuits du crédit.

21. Le maintien de finances publiques saines et la relance de la croissance nécessitera la réforme des entreprises publiques en vue de rétablir leur assise financière, les préserver contre des pertes futures et favoriser des gains en termes de production et de productivité :

- Le gouvernement entend aider la nouvelle société cotonnière du Togo à obtenir les crédits nécessaires pour achever ses opérations pendant sa première année d'exploitation, mais l'aide apportée restera dans les limites du cadre budgétaire en vigueur.
- Le gouvernement élaborera une stratégie de développement du secteur des phosphates basée sur l'audit stratégique au plus tard en septembre 2009 (repère structurel), comme prévu. Le rapport final pourrait être disponible à fin avril 2009. Cet audit stratégique permettra de préciser la restructuration globale du secteur et facilitera la recherche d'un partenaire stratégique.

22. Pour faire face aux chocs extérieurs et relancer l'économie, nous aurons besoin de la poursuite du concours des partenaires au développement qui ont convenu à Bruxelles au mois de septembre 2008, de mobiliser des ressources dans le cadre de la relance de la coopération internationale et dans le respect des principes de la Déclaration de Paris et du programme d'action issu du forum d'Accra. Au-delà des ressources nécessaires à l'apurement des arriérés et du service de la dette, le Togo a besoin de ressources additionnelles immédiates (sous forme de dons ou de prêts concessionnels) pour financer les investissements indispensables au renforcement des infrastructures économiques, à la fourniture des services sociaux, à la lutte contre la pauvreté, et plus généralement en vue de la réalisation des OMD. Nous saluons la décision des partenaires d'accroître le niveau de l'aide et de développer la plus grande flexibilité dans leurs procédures. Pour sa part, le Togo est déterminé à réaliser les déclencheurs variables du point d'achèvement de l'initiative PPTTE le plus tôt possible en 2010.

23. Le processus de préparation du Document de stratégie de la réduction de la pauvreté complet est très avancé. La volonté du gouvernement et sa détermination à renforcer la concertation et l'implication de toutes les couches de la population sont au centre de ce

processus. La démarche participative utilisée a permis aux acteurs du secteur public et privé de s'approprier le processus du DSRP. Les études thématiques ont été réalisées. Ces documents ont bénéficié de la contribution des organisations de la société civile dans le cadre des concertations qui ont abouti à une version préliminaire du DSRP-C. Les concertations régionales sur cette version ont eu lieu et l'Assemblée nationale sera consultée sur le document avant sa validation nationale et son adoption en conseil des ministres au plus tard le 30 avril 2009.

24. Les progrès de notre programme appuyé par la FRPC seront suivis par rapport aux critères de réalisation quantitatifs révisés pour la fin juin et la fin décembre 2009 qui ont été convenus avec la mission du FMI. Nous souhaitons que la quatrième revue du programme soit achevée avant fin avril 2010.

25. Pour soutenir nos politiques et au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FRPC, nous sollicitons l'achèvement de la deuxième revue. Nous sollicitons en conséquence le décaissement de la troisième tranche du prêt, y compris l'augmentation approuvée par le Conseil d'administration du FMI au cours de la première revue de la FRPC.

26. Le Gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans le présent mémorandum sont suffisantes pour atteindre les objectifs du programme. Il est décidé à prendre toute mesure supplémentaire qui serait requise pour les réaliser. Le gouvernement entrera en consultation avec le Fonds monétaire international, à sa propre initiative ou à l'initiative du Directeur général du Fonds monétaire international, avant l'adoption de toute mesure supplémentaire ou de toute modification des mesures envisagées dans ce mémorandum.

27. Le Gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services et la lettre d'intention relatifs aux discussions sur la deuxième revue du programme.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Adj. Otèth Ayassor  
Ministre de l'Economie et des Finances

Tableau 1. Togo: Critères de performance et objectifs-cibles indicatifs quantitatifs  
Juin 30, 2008—Décembre 31, 2009

	2008				2009	
	Juin		Déc.		Juin	Déc.
	Prog. <sup>1</sup>	Réalisé	Prog. <sup>2</sup>	Réalisé	Prog.	
	(en milliards de francs CFA, cumulés de la fin de l'année précédente)					
Critères de performance (pour fin juin et fin décembre 2008, et fin juin 2009; objectifs-cibles indicatifs dans les autres cas)						
Solde budgétaire primaire (niveau minimum)	-4.5	28.3	-7.6	5.6	-10.7	-7.8
Non-accumulation d'arriérés extérieurs <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur net (niveau maximum)	-3.1	-31.5	-7.5	-12.6	10.0	4.0
Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs-cibles indicatifs						
Recettes totales (niveau minimum)	103.6	109.6	209.8	220.7	108.0	225.7
Arriérés de paiements intérieurs, variations de l'encours (niveau maximum)	0.0	-3.1	-3.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses sociales et d'investissement sur ressources propres (niveau minimum)	48.9	34.7	99.7	82.8	50.3	120.7
Financement prévu du programme	...	16.4	32.3	32.3	24.1	37.4

<sup>1</sup> Lettre d'intention en date du 28 mars 2008.

<sup>2</sup> Lettre d'intention en date du 12 septembre 2008.

<sup>3</sup> Critère de performance continu

Tableau 2 : Conditionnalité structurelle pour 2008

Mesures	Date	Fondement macroéconomique	Etat d'avancement
<b>Orthodoxie budgétaire</b>			
Mettre en œuvre un nouveau cadre de suivi mensuel de l'exécution budgétaire et communiquer les données pour avril-juin 2008 selon le nouveau formulaire-navette.	Repère août 2008	Donner aux décideurs un outil leur permettant de prendre des décisions de dépenses avisées et en temps voulu pour leur permettre d'atteindre les objectifs budgétaires et de contenir le risque de dérapages budgétaires.	Effectué en juillet 2008.
Créer une inspection générale des Finances sous la tutelle du ministre des Finances.	Critère de performance août 2008	Renforcer l'orthodoxie fiscale en instaurant la supervision, le contrôle et la transparence de toutes les entités chargées de gérer les fonds publics.	Effectué. Décret adopté le 23 juillet. L'Inspecteur général a été nommé le 29 août.
Adopter une nouvelle stratégie et un calendrier d'apurement des arriérés de paiement intérieurs.	Critère de performance décembre 2008	Rétablir la confiance des fournisseurs, favoriser le rétablissement de procédures de dépenses régulières et permettre une réduction progressive de l'important encours d'arriérés de paiement intérieur de l'Etat.	Effectué. Stratégie approuvée le 9 Décembre 2008.
<b>Secteur financier</b>			
Changer la direction et les organes de contrôle de la BTCL sur la base des termes de référence préparés en consultation avec la Commission bancaire de l'UEMOA.	Mesure préalable à l'accord FRPC	Eviter la poursuite de l'érosion du capital et de la trésorerie de la BTCL, rétablir la confiance à l'égard de la principale banque togolaise et du secteur financier en général.	Effectué en février 2008.
Adopter un plan d'action en vue de l'introduction d'adjudications régulières de bons de Trésor en 2009,	Repère décembre 2008	Développer le marché intérieur des titres, promouvoir le développement du secteur financier, améliorer la gestion de la trésorerie et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés budgétaires.	Effectué. Le Trésor et la BCEAO se sont mis d'accord sur un cadre pour l'émission régulière de bons du Trésor en 2009, suite à une première émission réalisée en 2008.
<b>Entreprises Publiques</b>			
Lancer un audit du secteur des phosphates, basé sur la sélection d'un cabinet sur appel d'offres ouvert, en concertation avec la Banque mondiale.	Repère octobre 2008	Préparer la restructuration du principal secteur d'exportation traditionnel du Togo (fonctionnant maintenant au tiers de sa capacité), en offrant notamment des options propres à attirer un investisseur stratégique.	Effectué avec retard. Après un retard dû au fait que seulement deux cabinets ont répondu au premier appel à manifestations d'intérêt, un deuxième appel a été lancé. Le cabinet d'audit a été sélectionné et les travaux sont en cours.
Préparer une revue de la situation financière de la compagnie nationale d'électricité (CEET) en concertation avec la Banque mondiale.	Repère décembre 2008	Fournir les informations nécessaires à la préparation des réformes du secteur de l'énergie et inscrire les crédits à cet effet dans le budget 2009, la hausse des prix du pétrole et les pénuries d'électricité à l'échelle régionale ayant affaibli la croissance économique et entraîné une augmentation de la demande de crédits budgétaires au secteur de l'énergie.	Effectué. Le rapport préliminaire a été remis aux autorités et à la Banque mondiale en décembre 2008. Le rapport définitif a été remis le 12 février 2009, et transmis à la Banque Mondiale.

Tableau 3 : Conditionnalité structurelle pour 2009

Mesures	Date	Fondement macroéconomique	Etat d'avancement
<b>Orthodoxie budgétaire</b>			
Réduire les exonérations fiscales et douanières et renforcer le contrôle fiscal et douanier, y compris sur les entreprises agréées dans la zone franche pour	Repère juin 2009	Limiter l'entrée sur le marché national de marchandises exonérées d'impôts, qui entraîne une distorsion des incitations économiques et réduit les recettes budgétaires.	Effectué. Réduction des exonérations fiscales ont été inclus dans la loi des finances du 2009. Les douanes et l'administration des impôts ont des pouvoirs pour conduire des inspections dans la zone franche.
Rendre opérationnelle la nouvelle structure du Trésor conformément aux Directives de l'UEMOA.	Critère de Réalisation juin 2009	Créer une direction du Trésor fonctionnelle exerçant un contrôle adéquat et fournit des informations sur les recettes, les dépenses et la gestion de la trésorerie de sorte à permettre des paiements rapides, éviter les arriérés et fournir des données cohérentes sur l'exécution du budget.	En bonne voie. La réorganisation du trésor a commence en 2008, basée sur les avis de la BM et du FMI.
Engager la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs par la titrisation des arriérés validés vis-à-vis des fournisseurs et la mise en place d'un mécanisme pour le suivi de la dette intérieure (voir paragraphe 19).	Repère décembre 2009	Progresser vers un niveau d'endettement soutenable et empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés au moment où le Togo régularisera son stock important d'arriérés intérieur, débutera le remboursement des obligations à long terme et lancera les adjudications de bons du Trésor à court terme.	En bonne voie. La stratégie globale adoptée en novembre 2008, basée sur l'avis du FMI et le conseil national de gestion de la dette a été mis en place en Janvier 2009.
<b>Secteur financier</b>			
Engager la restructuration de la BTCL, notamment en relevant son capital par l'émission de titres d'Etat.	Repère mars 2009	Soutenir le redressement financier de la plus grande banque du Togo, préparer sa privatisation et créer les conditions du développement d'un secteur financier sain.	Effectué. Des progrès remarquables ont été accomplis dans la réalisation de l'échange des créances improductives de la BTCL contre des titres publics dans le cadre d'un vaste programme impliquant plusieurs banques.
Mettre sur pied la structure et le mécanisme pour gérer les prêts improductifs qui ont été échangés contre des titres d'Etat dans le cadre du processus de restructuration des banques.	Repère décembre 2009 (révisé par rapport à août)	Récupérer une partie du coût budgétaire de la titrisation des créances improductives et réduire l'important stock d'arriérés des entreprises publiques et les dettes croisées.	En bonne voie. Compte tenu de la complexité de l'opération, qui bénéficie de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, le calendrier a été prorogé de quatre mois.
Engager le processus pour l'identification d'investisseurs stratégiques pour les banques à capitaux publics.	Repère décembre 2009	Réduire les risques pour la stabilité macroéconomique provoquée par les pertes accumulées par les banques publiques togolaises et soutenir le développement de l'intermédiation financière.	En bonne voie. La Banque mondiale appuie les efforts du gouvernement dans ce domaine.
<b>Entreprises publiques</b>			
Secteur des phosphates : élaborer une stratégie de développement de la filière basée sur les résultats de l'audit stratégique.	Repère septembre 2009	Promouvoir la transparence dans la restructuration du secteur des phosphates, ce qui pourrait permettre d'accroître les exportations de 10 % du PIB aux prix internationaux en vigueur.	En bonne voie. La Banque mondiale appuie les efforts du gouvernement dans ce domaine. L'audit stratégique est en cours.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TOGO

**Consultations de 2009 au titre de l'article IV et deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique

8 avril 2009

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Relations avec la Banque mondiale.....	8
III. Questions d'ordre statistique.....	12



## I. RELATIONS AVEC LE FMI

(au 28 février 2009)

**I. Statut :** date d'adhésion au FMI : 1<sup>er</sup> août 1962; régime : article VIII

<b>II. Compte des ressources générales :</b>	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	73,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Togo	73,07	99,55
Position de réserve au FMI	0,33	0,45

<b>III. Département des DTS :</b>	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	10,98	100,00
Avoirs	0,05	0,50

<b>IV. Encours des achats et des prêts :</b>	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	31,24	42,55

<b>V. Accords financiers :</b>				
Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRPC	21 avril 2008	20 avril 2011	84,41	31,24
FRPC	16 septembre 1994	29 juin 1998	65,16	54,30
FRPC	31 mai 1989	19 mai 1993	46,08	38,40

**VI. Obligations prévues envers le FMI<sup>1</sup>**  
(millions de DTS; sur la base des ressources effectivement utilisées et des avoirs actuels en DTS)

	<u>Échéances à venir</u>				
	2009	2010	2011	2012	2013
Principal					1,33
Commissions/ Intérêts	0,20	0,22	0,22	0,22	0,22
<b>Total</b>	<u>0,20</u>	<u>0,22</u>	<u>0,22</u>	<u>0,22</u>	<u>1,54</u>

<sup>1</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

## VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	<u>Cacre</u> Nov, 2008
I. Engagement d'assistance PPTE	
Données au point de décision	
Assistance engagée	
Par tous les créanciers (en millions de dollars) <sup>1</sup>	270,000
Dont : assistance FMI (en millions de dollars)	0,31
(équivalent en millions de DTS)	0,21
Date du point d'achèvement	Flottant
II. Décaissement de l'assistance du FMI (en millions de DTS)	0,04
Assistance décaissée au pays membre	0,04
Assistance intérimaire	--
Solde point d'achèvement	--
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts <sup>2</sup>	0,04
<b>Total des décaissements</b>	

<sup>1</sup> L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2</sup> Le cadre renforcé prévoit un décaissement supplémentaire au point d'achèvement, correspondant aux revenus d'intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période intérimaire.

## VIII. Régime de change

Le Togo est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. Le régime de change commun à tous les pays de l'UEMOA est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune de l'union, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 28 avril 2008, 769,68 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes conventionnels de parité fixe. Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre.

## IX. Évaluations des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune à tous les États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Cette évaluation a constaté que depuis 2002, date de la précédente évaluation des sauvegardes, des progrès avaient été accomplis pour renforcer le cadre de sauvegardes de la BCEAO, et elle a par

ailleurs mis en évidence certains domaines où d'autres mesures permettraient de l'étayer davantage.

La BCEAO publie à présent un jeu complet d'états financiers audités et des progrès ont été faits pour que les déclarations financières soient plus conformes aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards — IFRS). En outre, une charte d'audit interne a été créée ainsi que des mécanismes pour améliorer la gestion et la prévention des risques; le suivi des recommandations relatives à l'audit interne et externe a été renforcé.

Il ressort du suivi permanent des sauvegardes que, si des vulnérabilités subsistent au plan des systèmes de contrôle interne et de la structure légale, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines, notamment avec i) l'amélioration de la procédure d'audit externe grâce à l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) la mise en place d'un comité d'audit; iii) la communication accrue d'informations sur la position financière des pays de l'UEMOA à l'égard du FMI dans les notes jointes aux états financiers annuels, et iv) la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

## **X. Consultations au titre de l'article IV**

Les consultations au titre de l'article IV avec le Togo ont lieu selon le cycle normal de 24 mois. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations de 2007 au titre de l'article IV le 8 juin 2007.

## **XI. Assistance technique**

### **A. AFRITAC Ouest**

#### **Administration douanière**

<b>Dates</b>	<b>Objectifs</b>
Novembre 2005	Appui à la modernisation et à la simplification des réglementations douanières (mise en œuvre de la convention de Kyoto simplifiée).
Janvier-février 2006	Organisation des services pour assurer le contrôle des valeurs et la création d'une base de données indépendante à l'administration douanière
Juillet 2006	Modernisation de l'administration douanière.
Novembre 2006	Atelier régional sur la déontologie des administrations fiscale et douanière.
Septembre-octobre 2007	Lancement de Sydonia++
Mars-avril 2008	Évaluation des méthodes de contrôle dans les bureaux des douanes, optimisation des contrôles douaniers et renforcement des contrôles après dédouanement.

### Administration fiscale

Dates	Objectifs
Octobre 2005	Suivi des progrès dans le renforcement de l'administration fiscale.
Mai-juin 2006	Évaluation des réformes d'administration fiscale; modernisation de l'administration fiscale.
Novembre 2006	Atelier régional sur la déontologie des administrations fiscale et douanière.
Avril 2007	Aide à la DGG à accroître l'assiette fiscale et améliorer les services de contrôle.
Juin-juillet 2007	Soutien à l'élaboration d'une stratégie de recherche et au contrôle fiscal.
Janvier 2008	Évaluation des rapports de 2007 de la Direction générale des impôts, aide aux rapports de contrôle fiscal de 2008 et amélioration des remboursements de TVA.

### Gestion des dépenses publiques

Dates	Objectifs
Septembre 2005	Évaluation des besoins de renforcement de la gestion budgétaire et comptable.
Octobre-novembre 2006	Audit des comptes de l'État auprès des banques commerciales, clôture des comptes en dehors du Trésor, centralisation des dépenses publiques; et évaluation de la préparation, du contrôle et de l'exécution budgétaires et de la gestion du trésor.
Septembre-octobre 2007	Appui à la gestion de la comptabilité publique à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.
Février 2009	Revue du système comptable du trésor

### Gestion de la dette et marchés financiers

Dates	Objectifs
Juillet-août 2006	Analyse des flux d'information relatifs à la gestion de la dette
Décembre 2006	Appui à l'optimisation des outils informatisés d'administration de la dette à la Direction de la dette publique (DDP)
Mai-juin 2007	Analyse des contrats avec les principaux donateurs; amélioration des applications de logiciel de gestion de la dette à la DDP.
Novembre 2007	Vérification de la base de données; aide à la préparation d'une analyse de viabilité de la dette.

### Statistiques macroéconomiques

Dates	Objectifs
Septembre 2005	Amélioration des rapports de statistiques de finances publiques et de la publication des données.
Novembre-décembre 2005	Atelier régional sur le manuel de statistiques de finances publiques de 2001.
Mars 2006	Préparation des tableaux du questionnaire du FMI à partir du manuel de statistiques de finances publiques de 2001.
Août 2006	Aide à la préparation d'une réponse au questionnaire du FMI sur les finances publiques.
Septembre 2007	Atelier régional sur le manuel de statistiques de finances publiques de 2001.
Octobre 2007	Appui aux services chargés de la préparation du TOFE

### Statistiques de secteur réel

Dates	Objectifs
Décembre 2007	Appui à la Direction générale des statistiques et de la comptabilité nationale dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 93).

### Contrôle de la microfinance

Dates	Objectifs
Décembre 2005	Réglementation de la microfinance centrée sur le renforcement des cellules de microfinance.
Mai 2006	Soutien à la mise en œuvre des systèmes servant à analyser les demandes d'autorisation.
Janvier 2007	Soutien aux missions d'inspection dans les institutions de microfinance.
Avril 2007	Atelier régional sur l'échange d'informations.
Novembre 2007	Soutien et suivi de l'unité de contrôle monétaire.
Janvier-février 2008	Soutien et suivi de l'unité sur les méthodes d'inspection.

**B. Siège**


---

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date</b>	<b>Domaine</b>
FAD	Services	Décembre 2006	Administration fiscale
MFD	Services	Mars 2006	Secteur financier
FAD	Services	Janvier 2006	Administration des recettes
TGS	Services	Juin 2001	Informatisation du Trésor
FAD	Services	Juillet 2000	Gestion des dépenses publiques
FAD	Conseiller résident	1997	Administration fiscale
FAD	Conseiller résident	Juillet 1996	Administration douanière
FAD	Services	Février 1995	Réforme fiscale
FAD	Services	Septembre 1994	Gestion des dépenses publiques
FAD	Services	Février 1992	Réforme fiscale
FAD	Services	Novembre 1991	Réforme budgétaire

**XII. Représentant résident**

M. Koffi Yao est le Représentant résident pour le Bénin et le Togo depuis septembre 2005.

## II. RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

(au 25 mars 2009)<sup>2</sup>

### A. Partenariat pour la stratégie de développement du Togo

1. Au cours des quinze dernières années, le Togo s'est trouvé enfermé dans un cycle d'instabilité politique, de déclin économique, de pauvreté grandissante et de retrait des donateurs. La dette du Togo envers l'Association internationale de développement (IDA) avait été déclarée improductive entre mai 2002 et mai 2008. Pendant cette période de dette improductive, la Banque mondiale a maintenu ses activités d'analyse et de conseil sur les principaux aspects du développement socioéconomique. De concert avec d'autres partenaires, la Banque a également appuyé les efforts du gouvernement pour préparer son DSRP-I et ses stratégies de développement dans la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural, et la lutte contre le VIH/SIDA.

2. Antérieurement à la reprise des relations en mai 2008, l'appui fourni par la Banque au Togo prenait principalement la forme de dons au titre de l'initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté (LICUS). Depuis 2005, six dons ont été fournis, dont trois à l'appui d'un programme d'urgence de réduction de la pauvreté géré par les collectivités, dont l'objectif était d'enrayer le glissement vers l'extrême pauvreté et la détérioration des indicateurs sociaux dans l'ensemble du pays.

3. Trois projets supplémentaires au titre de l'initiative LICUS ont été également approuvés qui visaient : a) à réformer et à redynamiser les principaux secteurs ainsi qu'à créer un environnement propice à une croissance tirée par le secteur privé (centrée sur les secteurs des phosphates, du coton, du café, du cacao et de l'énergie, ainsi que sur la réforme des marchés publics) ; b) à préserver les ressources humaines (en réduisant la menace de la grippe aviaire) ; et c) à obtenir rapidement des résultats visibles sur le terrain (au moyen d'un don pour l'infrastructure au titre de la lutte contre la pauvreté urbaine).

4. La mise en œuvre réussie des premières réformes politiques et économiques depuis 2005-06, notamment les bons résultats obtenus dans le cadre d'un programme de référence avec le FMI, a ouvert la voie au renforcement de l'assistance des donateurs à l'appui du processus d'apurement des arriérés du Togo envers l'IDA et les principaux créanciers et par là au rétablissement complet des activités de la Banque dans le pays. Le 29 mai 2008, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a examiné la note de stratégie intérimaire et a approuvé une opération de politique de développement (don pour la gouvernance et le redressement économique, ERGG) qui a permis au Togo d'apurer ses arriérés envers l'IDA et donc de normaliser ses relations avec la Banque.

---

<sup>2</sup> Cette note est mise à jour annuellement par les services de la Banque mondiale, ou lorsque les évolutions du programme de la Banque le justifient.

## **B. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale**

5. La note de stratégie intérimaire (NSI) de mai 2008 de la Banque définit le plan du Groupe de la Banque pour aider le Togo, après cette longue période d'instabilité, à se redresser et à jeter les bases d'une croissance partagée et durable à moyen terme. Cela allait s'opérer par un appui à la normalisation des relations avec le Groupe de la Banque mondiale par l'apurement des arriérés, et par une assistance pour répondre aux besoins sociaux cruciaux sur le terrain. La NSI visait à définir des attentes réalistes concernant les progrès et les projets pouvant être réalisés entre juin 2008 et la fin de l'exercice 2010. L'appui de la NSI se décline en trois piliers conformément aux priorités du DSRP-I : i) améliorer la gouvernance et la transparence; ii) encourager la reprise d'une croissance tirée par le secteur privé; et iii) subvenir aux besoins sociaux les plus urgents. La NSI s'appuie sur une évaluation des besoins de la politique de développement préparée et débattue avec les autorités au début de 2008.

6. Ces trois piliers seront soutenus par : i) une assistance à l'apurement des arriérés du Togo envers l'IDA ; ii) des projets d'investissement, des opérations de politique de développement et des dons au titre du fonds de fiducie LICUS afin de fournir un appui financier et technique au programme de réformes du gouvernement prévu dans le cadre des trois piliers; et iii) des activités analytiques et de conseil pour informer le dialogue de politiques et le programme de réformes du gouvernement, notamment pour la préparation du DSRP définitif. Cet appui sera complété par les activités régionales en cours et prévues de la Banque mondiale dans les domaines de l'amélioration des transports de marchandises et de voyageurs, de l'énergie et des mines.

7. Au titre du pilier 1 (améliorer la gouvernance et la transparence), une attention particulière est accordée à l'appui du programme de réformes du gouvernement destiné à améliorer la gouvernance, la transparence et l'efficacité de la gestion des dépenses publiques ainsi qu'à faire progresser les réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et la transparence dans les secteurs-clé de l'économie (phosphates, énergie, coton et secteur financier). Cette approche permettrait à terme de renforcer la viabilité budgétaire, d'améliorer la transparence des institutions et des processus d'État, ainsi que de la gouvernance économique, et d'intensifier la croissance économique. Outre le premier don au titre de l'appui à la reprise économique et à la gouvernance (ERGG), un appui va être fourni sous forme de deux opérations annuelles de politique de développement et d'un projet d'assistance technique pour la réforme du secteur financier et de la gouvernance. Ce dernier fournira un appui à la restructuration et au redressement des institutions bancaires, de sécurité sociale et de microfinance. Les activités analytiques et de conseil en cours comprennent un don du fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques, un soutien pour renforcer les capacités nationales de gestion de la dette et une mise à jour de l'examen de la gestion des dépenses et des finances publiques (PEMFAR).

8. Dans le cadre du pilier 2 (encourager la reprise d'une croissance tirée par le secteur privé), le développement du secteur privé sera crucial pour remettre le Togo sur la voie du redressement et de la croissance économique. La Banque va assister le gouvernement, au moyen d'un mémorandum économique sur les sources de la croissance dans le pays, à identifier les difficultés et les obstacles aux investissements du secteur privé ainsi que les



points d'application envisageables de ces investissements comme catalyseurs de la croissance au Togo, d'une évaluation du climat des investissements et d'une étude diagnostic sur l'intégration commerciale. Les crédits appuieront un Projet dans les secteurs porteurs de croissance, axé sur l'amélioration de la productivité et de la diversification agricole et l'infrastructure portuaire, et un projet d'urgence d'énergie et de réhabilitation des infrastructures, afin de fournir des investissements dans le secteur énergétique et de mettre à niveau les routes et les systèmes d'assainissement dans certaines régions urbaines. Le Togo devrait par ailleurs pendre part au Projet régional de facilitation du transport de marchandises et de voyageurs Abidjan-Lagos et éventuellement à un Projet hydroélectrique d'Adjarala. Dans le secteur énergétique, la Banque mondiale fournit des services de conseil aux autorités dans le contexte du soutien au Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain.

9. Au titre du pilier 3 (subvenir aux besoins sociaux urgents), la stratégie s'attache à accroître la fourniture de services sociaux de base ainsi qu'à en faciliter l'accès aux groupes les plus vulnérables, ce qui permettra au gouvernement de fournir des résultats tangibles à la population. Les activités contribueront à redonner un minimum d'efficacité aux systèmes de fourniture de services locaux de base et à améliorer l'accès aux possibilités offertes par l'économie. Ceci sera réalisé au moyen de la rénovation urgente des infrastructures dans les zones les plus pauvres de Lomé, la capitale, puis en élargissant ces activités, dans le cadre du projet de développement des collectivités locales approuvé en juin 2008, qui est l'approche mise en œuvre au Togo depuis 2004 par le biais de dons LICUS successifs. En octobre 2008 l'IDA a approuvé un don supplémentaire de 7 millions de dollars dans le cadre du programme de riposte à la crise alimentaire mondiale afin de compléter le projet de développement communautaire, de manière à aider le Togo à gérer l'impact du choc des prix mondiaux des matières premières alimentaires.

10. En outre, la Banque a aidé le gouvernement à renforcer son analyse de la pauvreté, ses systèmes informatiques et ses capacités statistiques. Une enquête sur les grands indicateurs du bien-être (CWIQ) a été effectuée en 2006 afin d'obtenir des statistiques à jour et plus fiables. La Banque a récemment réalisé, en collaboration avec le PNUD, une étude générale sur les sources de croissance pour contribuer à la préparation du DSRP complet. La Banque est en train de préparer une note d'évaluation de l'environnement pour suivre l'impact des activités prévues dans la NSI sur l'environnement.

### **C. Collaboration FMI-Banque mondiale**

11. Au cours du processus de rétablissement des relations, les services du FMI et de la Banque mondiale ont établi une relation de collaboration à l'appui des réformes macroéconomiques et structurelles du gouvernement, conformément aux lignes directrices préconisant l'intensification de la collaboration Banque-FMI. Ceci inclut la participation des services de la Banque aux missions de revue des programmes du FMI, et celle des services du FMI aux réunions d'évaluation interne des grandes opérations ou études de la Banque. Le FMI exerce le rôle directeur dans les débats sur la stabilisation macroéconomique et la Banque mondiale dans les domaines sociaux et structurels, avec une collaboration étroite dans quelques domaines structurels qui ont un impact critique sur la stabilité macroéconomique (notamment les réformes du secteur financier). Le dialogue et la conditionnalité du FMI sont

cohérents avec les programmes structurels convenus avec la Banque, et le cadre de politiques de la Banque au Togo est élaboré en conformité avec le cadre macroéconomique convenu entre le gouvernement et le FMI.

12. La Banque a travaillé en étroite collaboration avec le FMI dans la réalisation d'une évaluation du secteur financier au plan régional et les deux institutions ont également coopéré dans l'analyse de la situation de la dette et pour faire en sorte que le Togo parvienne au point de décision de l'initiative PPTE en novembre 2008.

---

Personnes à contacter : Madani Tall, Directeur pays (225 22400401) et Philip English, Économiste principal (202 473-6483).

### III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. La communication des données est dans l'ensemble adéquate aux fins de la surveillance, mais des lacunes sur le plan de la qualité et du délai de production des données entravent l'analyse des services du FMI. Les statistiques de comptabilité nationale et de balance des paiements sont établies sur la base de renseignements très limités (seulement quelques enquêtes et des données rares sur l'agriculture primaire et les services du secteur privé). Par ailleurs, les statistiques de finances publiques sont tirées d'un système de comptabilité médiocre et les données monétaires sont communiquées par la BCEAO avec un retard de deux mois.

2. Le pays participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis novembre 2001. Les métadonnées sur le système statistique national, y compris les plans d'amélioration présentés au tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI, ont été actualisées pour la dernière fois en décembre 2004.

#### **Comptabilité nationale et indice des prix à la consommation**

3. Comme les autres États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à la fin de 2002 le Togo avait entrepris de mettre en application le Système de comptabilité nationale de 1993 (*SCN 1993*) en utilisant le logiciel ERETES. Les CN pour la nouvelle année de base (2000) ont été achevés en 2005, mais depuis, en raison d'un certain nombre de difficultés, dont le manque d'effectifs et de moyens matériels et humains, le programme a dû être suspendu et les CN pour 2001 n'ont pas été finalisés. En mars 2009, une mission de l'AFRITAC Ouest a assuré la formation des services au *SCN 1993* et à la structure de la base de données ERETES. Elle a souligné qu'il était nécessaire de mener à terme le plus rapidement possible le processus de mise en application du *SCN 1993*. Comme le Togo n'a préparé que les CN pour l'année de base (2000), la mission a recommandé de procéder à l'établissement des CN pour l'année 2007 quitte à préparer ensuite les séries de CN pour les années manquantes sous forme abrégée. Les autorités ont manifesté une volonté plus forte d'assurer la mise en œuvre du *SCN 1993*. Le site Internet de l'office national des statistiques n'a pas été mis à jour depuis juin 2008. Il n'y a pas de publications imprimées sur les CN.

#### **Statistiques du secteur extérieur**

4. Les statistiques de balance des paiements et les données sur la position extérieure globale sont établies sur la base des rapports bancaires, d'une enquête auprès des entreprises et des données douanières. Les statistiques sont établies avec un retard de six mois et sont révisées deux fois par an. Une mission d'assistance technique du Département des statistiques du FMI concernant les statistiques de balance des paiements a séjourné à Lomé en septembre 2008 et a constaté que d'importants progrès venaient d'être réalisés, notamment au plan du commerce informel, depuis la mise en place de l'unité sous-régionale chargée du rapprochement du commerce intra-UEMOA. Le commerce des services semble être bien pris en charge, de même que les envois de fonds. Le commerce extérieur en produits pétroliers a

également fait l'objet d'une étude approfondie de la part de la BCEAO, laquelle a donné lieu à d'importantes révisions, puis à une communication d'information plus appropriée de la part de la Direction générale de la comptabilité nationale. Les données fournies par le siège de la BCEAO sur le traitement des billets de banque régionaux doivent être revues au niveau du siège.

### **Statistiques de finances publiques**

5. Le système de comptabilité des statistiques de finances publiques fait l'objet d'importantes améliorations. La nouvelle nomenclature budgétaire de l'UEMOA permet maintenant de procéder à la classification économique et fonctionnelle des dépenses. Le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE) repose sur un mélange de données administratives et comptables, et il est envoyé au Département Afrique du FMI avec un décalage de deux mois. Les discordances dans le registre des arriérés intérieurs des différentes unités du Ministère des finances et l'encours de la dette intérieure ont été audités et une nouvelle base de données est en train d'être mise en place. Des données détaillées sur la dette extérieure et des projections par prêt sont établies régulièrement. Seules les données budgétaires de l'administration centrale sont communiquées aux fins de la publication dans l'Annuaire des statistiques de finances publiques (GFSY); les données de finances publiques à fréquence élevée ne sont pas communiquées pour publication dans les Statistiques financières internationales.

### **Statistiques monétaires**

6. Les données mensuelles pour le Togo, ainsi que pour les autres membres de l'Union monétaire ouest-africaine, sont diffusées régulièrement par la BCEAO avec un retard d'environ deux mois. Les données sur les taux débiteurs et créditeurs qui sont appliqués par les banques intérieures ne sont pas établies. En août 2006, dans le cadre des efforts déployés par les autorités pour appliquer la méthode du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, la BCEAO a communiqué au Département des statistiques du FMI les données monétaires de juin 2006 pour tous les pays membres (y compris le Togo) en utilisant les formulaires standard (1SR-banque centrale, 2SR-autres institutions de dépôt et 5SR-agrégats monétaires). En réponse aux commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a fourni récemment un formulaire 1SR révisé et indiqué que le formulaire 2SR était en cours de révision.

## Togo — Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance

(Au 31 mars 2009)

Variable économique	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données <sup>2</sup>	Fréquence de communication <sup>2</sup>	Fréquence de publication <sup>2</sup>
Taux de change	Décembre 2008	Février 2009	M	T	Non publié
Avoirs de réserves de change et engagements de réserves des autorités monétaires	Décembre 2008	Mars 2009	M	T	Non publié
Réserves/Monnaie centrale	Décembre 2008	Mars 2009	M	T	Non publié
Monnaie au sens large	Décembre 2008	Mars 2009	M	T	Non publié
Bilan de la banque centrale	Décembre 2008	Mars 2009	M	T	Non publié
Bilan consolidé du système bancaire	Décembre 2008	Mars 2009	M	S	Non publié
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Décembre 2008	Mars 2009	M	T	Non publié
Indice des prix à la consommation	Décembre 2008	Février 2009	M	S	Non publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Ensemble des administrations <sup>1</sup>	Décembre 2008	Février 2009	M	M	Non publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administration centrale	Décembre 2008	Février 2009	M	M	Non publié
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale	Décembre 2008	Février 2009	M	M	Non publié
Solde des transactions extérieures courantes	2007	Août 2009	A	PM	Non publié
Exportations et importations de biens et de services	Décembre 2008	Février 2009	M	PM	Non publié
PIB/PNB	2007	Juin 2008	A	PM	Non publié
Dette extérieure brute	Décembre 2008	Février 2009	A	PM	Non publié
Position extérieure globale <sup>3</sup>	2007	Juillet 2008			

<sup>1</sup> L'ensemble des administrations publiques inclut l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget, organismes publics semi-autonomes et caisses de sécurité sociale), les États et les administrations locales.

<sup>2</sup> Mensuel (M), Trimestriel (T), Semestriel (S), Annuel (A), pendant mission (EM).

<sup>3</sup> Y compris les positions brutes d'actifs et de passifs financiers vis-à-vis de non-résidents.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

*Note d'information au public*

DÉPARTEMENT  
DES RELATIONS  
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 09/55  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
12 mai 2009

Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, D. C. 20431 USA

**Le FMI conclut les consultations de 2009  
au titre de l'article IV avec le Togo**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 21 avril 2009 les consultations au titre de l'article IV avec le Togo. <sup>1</sup> Il a également achevé la deuxième revue des résultats enregistrés par le Togo dans le cadre de l'accord appuyé par les ressources de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

**Informations générales**

Depuis 2006, le Togo a remarquablement réussi à surmonter les effets de la crise politique, sociale et économique prolongée que le pays a traversé, en engageant un programme de réformes politiques et économiques de grande envergure. Le programme appuyé par la FRPC a été mis en œuvre avec rigueur depuis sa conclusion en 2008, malgré l'impact préjudiciable des chocs des prix mondiaux et les effets des inondations. En raison de ces difficultés, la croissance n'a été que de 1,1 % en 2008. Tous les objectifs quantitatifs et repères structurels prévus pour la deuxième revue du programme FRPC ont été respectés, plusieurs l'ont été avec une marge significative, sauf deux — l'objectif indicatif afférent aux dépenses sociales et d'équipement qui n'a pas été atteint et le retard inévitable intervenu dans la réalisation de l'étude sur le secteur des phosphates. Les dépenses prioritaires ont été inférieures au niveau escompté, surtout en raison de la

---

<sup>1</sup>. Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

lenteur de l'exécution des travaux de réfection d'urgence à la suite des inondations de 2008, ce qui a mis en relief la faiblesse des capacités disponibles. Après avoir atteint une crête en août 2008, l'inflation est retombée à 8,4 % en fin de période, sous l'effet de la baisse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires, ce qui a également permis de freiner la détérioration des termes de l'échange et le creusement du déficit extérieur courant (6,6 % du Produit intérieur brut).

Le début de reprise de l'activité économique au Togo après trois années de réformes devrait subir le contrecoup de la récession mondiale en 2009. Prévoyant cette éventualité, les autorités ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC, afin d'accélérer les réformes structurelles visant à stimuler la croissance. Le rebond de l'agriculture de subsistance et l'accroissement de l'investissement public devraient être absorbés par les effets préjudiciables de la récession mondiale, encore que ces effets risquent d'être quelque peu atténués par le faible degré d'intégration du secteur financier togolais à la finance internationale et la contraction actuelle des exportations. L'effet de la récession mondiale sur les exportations et les envois de fonds des émigrés devrait donc se traduire par le maintien de la croissance à un peu plus de 1,7 % en 2009 et 2,1 % en 2010. L'amélioration des termes de l'échange en 2009 devrait permettre un léger tassement du déficit extérieur courant qui serait ramené à 6 % environ.

Dans le cadre de leur réaction immédiate à la récession mondiale, les autorités ont accordé à juste titre, la haute priorité au relèvement des dépenses d'investissement public, financées par l'augmentation de l'aide extérieure et décidé de reporter les crédits non utilisés, initialement alloués aux projets d'urgence, de l'exercice 2008 sur l'exercice 2009. Les autorités appliquent aussi avec détermination les plans visant à remédier aux contraintes de capacités en matière d'exécution des projets, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Dans le même temps, elles entendent accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles afférentes au secteur bancaire, aux finances publiques et aux entreprises publiques. L'augmentation prévue du montant d'arriérés intérieurs à apurer au comptant sera propice à la reprise économique en contribuant à remédier à la pénurie de liquidité et de crédit qui affecte le secteur privé.

À moyen terme, les autorités mettent judicieusement l'accent sur l'adoption de mesures structurelles et budgétaires destinées à stimuler la croissance qui a fléchi récemment, entraînant une stagnation du revenu par habitant et le ralentissement des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte d'instabilité économique mondiale, le principal défi sera de pérenniser les politiques macroéconomiques et les mesures structurelles propices à la stabilité extérieure et à l'accélération de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

Malgré les progrès sensibles enregistrés jusqu'à présent, les perspectives de l'économie togolaise restent exposées à des risques non négligeables. Une aggravation de la récession mondiale ou des répercussions plus lourdes que prévu, pourraient freiner davantage encore la croissance et amoindrir les recettes, en ayant aussi pour effet de retarder la participation du secteur privé à la restructuration des banques et des entreprises publiques. La période qui précèdera l'élection présidentielle de 2010 pourrait aussi provoquer une incertitude politique ou compliquer la mise en œuvre du programme. Les autorités ont cependant réaffirmé leur détermination à poursuivre la mise en œuvre

du programme dans son intégralité et à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE le plus tôt possible en 2010.

### **Évaluation par le Conseil d'administration**

Les administrateurs ont souscrit de manière générale à l'évaluation des services du FMI. Le Conseil d'administration a félicité les autorités togolaises pour la rigueur de la mise en œuvre des réformes et de la politique économiques, malgré un environnement international et intérieur défavorable. La politique budgétaire est restée empreinte de prudence, la mobilisation des recettes a été renforcée et des progrès sensibles ont été réalisés en matière de réformes structurelles visant à promouvoir la croissance.

Les administrateurs ont constaté que le programme de relance économique porte ses fruits, quoique plus lentement que prévu, dans un environnement qui demeurera sans doute difficile. Compte tenu de la persistance de risques significatifs de détérioration de la situation, liés à la récession mondiale, le défi immédiat sera de gérer la contraction de la demande des produits d'exportation du Togo. À moyen terme, il importera de poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques viables et de réformes structurelles propres à affermir la stabilité extérieure et à accélérer la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Les administrateurs ont salué la prudence de la politique mise en œuvre par les autorités face aux chocs économiques de l'an dernier ainsi que leur intention de poursuivre l'application de mesures ciblées pour atténuer l'impact social des chocs et soutenir la production agricole en général et vivrière en particulier. Ils ont encouragé les autorités à veiller au respect de l'orthodoxie budgétaire à l'approche de l'élection de 2010.

Les administrateurs ont noté que les investissements publics destinés à la réhabilitation des infrastructures, notamment à la suite des dégâts provoqués par les inondations, apporteront un appui significatif à l'activité économique. Ils ont souscrit au léger desserrement budgétaire prévu en 2009, notamment au report des crédits non utilisés alloués aux projets d'urgence, de l'exercice 2008 sur l'exercice 2009, ainsi qu'à l'augmentation du montant des arriérés intérieurs à régler au comptant. Notant que les contraintes de capacités freinent l'absorption des crédits alloués à la réalisation de projets, les administrateurs ont encouragé les autorités à mener à bien les plans de renforcement des procédures d'exécution des projets et de passation des marchés publics, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il importera également de revoir le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers pour éviter l'accumulation de passifs conditionnels par le secteur public.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à l'accent qui est mis, dans le calendrier de réformes structurelles, sur l'accélération et l'approfondissement des réformes destinées à promouvoir une croissance forte. Ils ont estimé que c'est à juste titre que les priorités de réformes privilégient l'assainissement des finances publiques, la réforme des entreprises publiques du secteur des phosphates pour donner suite à l'audit stratégique de ce secteur, et la restructuration du secteur financier. Les administrateurs ont salué la recapitalisation des banques publiques et leur volonté d'attirer, dès que possible, des investisseurs stratégiques.



Les administrateurs ont reconnu que l'appartenance du Togo à l'Union économique et monétaire ouest-africaine a constitué un important facteur de stabilité. Ils ont réaffirmé que pour maintenir la compétitivité extérieure et accroître la productivité, il faut impérativement améliorer le climat de l'investissement et les prestations de services publics de base, tout en renforçant l'investissement public dans l'éducation, la santé et l'infrastructure.

Les administrateurs ont noté que l'augmentation attendue de l'aide extérieure est cruciale pour veiller au financement à long terme de l'augmentation des dépenses d'équipement et des dépenses sociales, nécessaire à la reprise économique au Togo. Ils ont précisé que ceci exige de la part des autorités, un engagement permanent à renforcer la politique budgétaire, à améliorer les capacités institutionnelles et à mettre en œuvre les réformes structurelles clés. À cet égard, les administrateurs ont salué la détermination des autorités à remplir les conditions requises pour actionner les déclencheurs flottants pour le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE dès que possible en 2010. Ils ont souligné l'importance de la politique budgétaire et financière, notamment d'une stratégie de gestion prudente de la dette, pour assurer la robustesse de la viabilité de la dette sur le moyen terme.

**Les notes d'information au public (NIP)** s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, le suivi post-programme et les évaluations *ex post* de la situation des pays membres qui ont mis en œuvre des programmes appuyés par le FMI sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

## Togo — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006-10

	2006	2007	2008	2009	2010
		Eff.	Prél.	Projections	Projections
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Revenu national, prix et taux de change					
PIB réel	3,9	1,9	1,1	1,7	2,1
PIB réel par habitant	1,4	-0,6	-1,4	-0,8	-0,4
Déflateur du PIB	0,3	1,3	6,4	1,8	2,0
Indice des prix à la consommation (variation annuelle)	2,2	1,0	8,4	2,8	2,1
PIB (en milliards de francs CFA)	1.159,8	1.197,7	1.288,5	1.333,7	1.389,6
Taux de change (franc CFA/dollar EU) (variation annuelle)	522,4	478,5	445,8	...	...
Taux de change effectif réel (variation annuelle)	-1,4	0,5	0,1	...	...
Termes de l'échange (détérioration = -)	5,0	-10,5	-2,3	7,2	...
Situation monétaire					
Avoirs extérieurs nets <sup>1</sup>	19,2	1,4	8,0	0,0	4,7
Crédit à l'État <sup>1</sup>	-0,7	1,1	15,4	2,7	-0,3
Crédit au secteur privé <sup>1</sup>	0,4	14,9	-2,5	6,8	7,1
Masse monétaire large (M2)	22,1	18,2	15,9	10,0	10,0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	3,0	2,6	2,4	2,3	2,2
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Investissement et épargne					
Investissement intérieur brut	12,8	12,1	12,2	15,8	16,6
Public	3,4	2,0	3,5	5,6	7,1
Privé	9,4	10,1	8,7	10,2	9,5
Épargne intérieure brute	9,9	8,2	5,5	9,7	10,7
Publique	-0,4	0,1	2,5	2,4	5,1
Privée	10,3	8,1	3,0	7,2	5,5
Budget de l'État					
Recettes totales et dons	18,3	18,7	18,7	19,1	21,9
Recettes	16,9	17,0	17,1	16,9	17,6
Dépenses totales et prêts nets	22,1	20,6	19,7	22,2	23,9
Dépenses intérieures primaires	18,0	16,7	16,7	17,5	17,0
Solde global (base ordonnancements)	-3,8	-1,9	-1,0	-3,1	-2,0
Solde primaire <sup>2</sup>	-1,1	0,2	0,5	-0,6	0,6
Variation des arriérés intérieurs	-0,4	-0,8	0,0	-0,9	-0,7
Secteur extérieur					
Solde extérieur courant	-2,9	-3,9	-6,6	-6,1	-5,9
Exportations (biens et services)	24,7	26,3	23,5	21,5	26,7
Importations (biens et services)	37,2	40,0	41,0	37,6	42,6
Dette extérieure publique	83,9	79,2	56,6	53,0	30,5
dont : arriérés	29,5	31,4	0,0	0,0	0,0
Service de la dette extérieure publique (en pourcentage des exportations)	8,9	7,5	5,6	5,9	4,5
Réserves de change brutes (en mois d'importations)	3,4	3,0	4,4	5,0	4,7



**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

DÉPARTEMENT  
DES RELATIONS  
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 09/135  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 21 avril 2009

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord FRPC en faveur du Togo et approuve un décaissement de 26,6 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de la revue permet de décaisser immédiatement un montant équivalant à 17,9 millions de DTS (environ 26,6 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements à 49,2 millions de DTS (environ 72,9 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a achevé aussi les consultations de 2008 avec le Togo au titre de l'article IV. Des conclusions détaillées seront publiées dans une note d'information au public.

L'accord FRPC triennal en faveur du Togo a été approuvé par le Conseil d'administration en avril 2008 ([voir communiqué de presse 08/90](#)) pour un montant équivalent à 66,06 millions de DTS (environ 108,4 millions de dollars EU). En septembre 2008, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de l'aide financière (voir communiqué de presse 08/216) de 18,3 millions de DTS (environ 29 millions de dollars EU).

Après la réunion du Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Il convient de saluer les autorités togolaises pour l'exécution vigoureuse et persistante de réformes économiques dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. En dépit de l'évolution défavorable des prix mondiaux et de graves inondations l'an dernier, tous les critères de réalisation quantitatifs dans le domaine budgétaire pour la deuxième revue ont été respectés largement, et de bons progrès ont été accomplis en ce qui concerne les réformes structurelles.

La situation extérieure restera probablement difficile pour le Togo en raison de la récession mondiale. À court terme, il s'agira de gérer les répercussions de la crise sur la demande mondiale des produits de base que le pays exporte, comme le phosphate et le coton. L'investissement public aux fins de la remise en état des infrastructures du Togo, notamment pour réparer les dégâts causés par les inondations de l'an dernier, jouera un rôle majeur dans le soutien de l'activité économique.

Dans ces conditions, l'intention des autorités de relâcher modérément la politique budgétaire en 2009 est appropriée. Elles prévoient de reporter de 2008 à 2009 des crédits non dépensés qui sont destinés à des projets d'urgence et d'accroître la part des arriérés intérieurs qui sont réglés en liquide. Étant donné les contraintes de capacité pour les dépenses projets, il sera important de s'attaquer comme prévu à la lenteur de l'exécution des projets, avec l'appui des partenaires au développement. Les autorités ont l'intention aussi de continuer à mettre l'accent sur des mesures ciblées pour atténuer les conséquences sociales des chocs et sur le soutien de la production agricole, en particulier des denrées alimentaires.

Le programme de réformes structurelles du Togo pour le reste de 2009 est centré sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, la réforme du secteur des phosphates, qui est contrôlé par l'État, et la restructuration du secteur financier. Les autorités ont achevé la recapitalisation importante de banques publiques et ont l'intention d'attirer des investisseurs stratégiques pour ces banques aussi rapidement que possible.

À moyen terme, les autorités restent fermement déterminées à mener une politique macroéconomique durable et à opérer des réformes structurelles qui favorisent la stabilité extérieure et qui accélèrent la croissance et la réduction de la pauvreté. Les augmentations prévues de l'aide extérieure seront essentielles pour financer de manière durable l'accroissement de l'investissement et des dépenses sociales, et pour assurer le redressement économique du Togo.»

**Déclaration de MM. Laurean Rutayisire, Administrateur du FMI pour le Togo  
et Kossi Assimaidou, Administrateur suppléant du FMI pour le Togo  
Le 21 avril 2009**

Au nom des autorités togolaises que nous représentons, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la Direction du FMI, dont le soutien au Togo ne s'est pas démenti, ainsi qu'aux services de l'institution, dont nous saluons la qualité des conseils de politique économique et la coopération. Encouragées par cet appui, les autorités togolaises ont continué de progresser dans la stabilisation macroéconomique, ouvrant ainsi la voie au renforcement de la croissance et au recul de la pauvreté. À ce moment critique caractérisé par l'incertitude de la conjoncture mondiale, ce soutien aidera encore plus efficacement le Togo à remplir les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM.

Les autorités togolaises approuvent, dans ses grandes lignes, l'évaluation que les services du FMI ont consacrée aux résultats obtenus par leur pays dans le cadre du programme appuyé par la FRPC depuis la première revue, aux facteurs de vulnérabilité de l'économie à des chocs exogènes tels que la récession mondiale actuelle, et aux défis que le Togo doit relever pour assurer sa croissance à moyen terme. Les performances enregistrées depuis la dernière revue du programme en septembre 2008 restent solides : tous les critères de réalisation et repères quantitatifs et structurels ont été respectés, à l'exception de la cible indicative de financement intérieur net et du lancement de l'audit du secteur des phosphates (qui a pris du retard), ces exceptions étant dues respectivement à des contraintes de capacité et à un facteur échappant au contrôle des autorités.

Ceci dit, une récession durable de l'économie mondiale pourrait détériorer les projections de croissance et le profil de la dette du pays, qui sont sensibles aux chocs, même si l'Initiative PPTE ramenait les indicateurs de la dette à des niveaux confortables. Déjà, la croissance a été plus faible en 2008 qu'on ne l'escomptait initialement, puisqu'elle s'est établie à 1,1 %. En revanche, d'autres indicateurs macroéconomiques ont évolué de façon satisfaisante : les pressions inflationnistes ont diminué et le déficit extérieur courant a été contenu, grâce à la baisse des prix des produits pétroliers et alimentaires au second semestre de l'année.

Les autorités togolaises sont tout à fait conscientes qu'elles devront, sur le moyen terme, conduire des politiques budgétaires et structurelles bien ciblées visant à rehausser le niveau et améliorer la qualité des investissements publics, augmenter la productivité et créer des conditions propices à l'essor du secteur privé. Parallèlement, il leur faudra approfondir, dans le cadre du programme appuyé par la FRPC, la politique économique et le programme de réformes énoncés dans leur Lettre d'intention.

Compte tenu de l'évaluation faite par les services du FMI, des antécédents positifs établis sans discontinuer par les autorités dans le domaine économique et de leur engagement réitéré à mener des politiques avisées et à progresser dans les réformes, nous demandons au Conseil d'administration de nous apporter son soutien pour l'achèvement de la seconde revue du programme appuyé par la FRPC et d'approuver les modifications de l'accord FRPC proposées dans le projet de décision.

#### **ANTÉCÉDENTS EN MATIÈRE DE POLIQUÉ ÉCONOMIQUE ET DE RÉFORMES**

L'orientation de la politique macroéconomique, qui est restée prudente, notamment sur le plan budgétaire, depuis la dernière revue — même si la crise financière mondiale fait sentir ses premiers effets — témoigne de la détermination des autorités togolaises à conduire des politiques bien conçues et à préserver la stabilité macroéconomique.

Le maintien d'un excédent budgétaire primaire de 0,4 % du PIB — grâce à un effort soutenu de recouvrement des recettes et à une meilleure gestion des finances publiques — a aidé à respecter largement un autre critère de réalisation pour la fin décembre 2008, celui du financement intérieur net. En outre, le resserrement de la discipline budgétaire permet au gouvernement togolais de continuer à s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés extérieurs et de contracter des dettes extérieures (ou de garantir des emprunts extérieurs) ne répondant pas au critère de concessionnalité. Une seule cible indicative a été manquée — le plancher des dépenses sociales et d'investissement financées par des ressources intérieures — en raison des faibles capacités d'exécution des projets d'investissement. Les autorités togolaises envisagent de remédier à cette « sous-exécution » en reportant sur l'exercice 2009, par le biais d'un collectif budgétaire, les crédits d'investissement non dépensés en 2008, et en renforçant à court terme les capacités dont il dispose pour mettre en œuvre plus rapidement et plus efficacement ses projets.

L'exécution des réformes structurelles inscrites au programme s'est poursuivie elle aussi de façon satisfaisante. Tous les critères de réalisation structurels et les repères retenus pour la fin décembre 2008 ont été observés dans des délais prévus, si l'on excepte le retard pris dans l'audit du secteur des phosphates. Depuis la dernière revue, des progrès ont été faits dans i) l'amélioration de la gestion des finances publiques, avec l'adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, la création d'une commission nationale à cet effet, la réduction des exonérations fiscales et douanières et l'amélioration du code général des impôts; ii) la poursuite du processus de restructuration bancaire via la titrisation des créances improductives détenues par les établissements publics, pierre angulaire d'une intermédiation financière efficace et d'une augmentation du potentiel de croissance ; iii) l'adoption d'un plan d'action visant à instituer des adjudications régulières de bons du Trésor cette année, avec l'accord de la banque centrale régionale ; iv) la réforme des entreprises publiques de la filière coton (création d'une nouvelle société après la liquidation de la Sotoco) et du secteur de

l'électricité, afin d'en améliorer les résultats et d'en assurer la viabilité financière.

Le seul retard enregistré dans les mesures structurelles prévues (audit du secteur des phosphates) est dû au fait qu'un nombre insuffisant de cabinets ont répondu à l'appel lancé initialement pour les inviter à exprimer leur intérêt. Le repère a été finalement observé, car le second appel lancé a été entendu et un cabinet d'audit a été retenu au terme d'un processus ouvert et concurrentiel. La restructuration de ce secteur important de l'économie togolaise, qui a pour but d'attirer un investisseur stratégique, est désormais engagée avec le soutien de la Banque mondiale.

Bien qu'elles aient pris en 2008 une série de mesures ciblées pour protéger les couches les plus vulnérables de la population dans le contexte économiquement difficile créé par des chocs exogènes, les autorités togolaises demeurent résolues à ne pas intervenir dans la détermination des prix des produits de consommation de base. Elles entendent plutôt limiter l'impact des fluctuations des cours mondiaux en encourageant la production et l'offre locales de denrées de première nécessité. Quant à la facture pétrolière, le gouvernement envisage de revoir le mécanisme actuel d'établissement des prix à la pompe (sur la base de prix constants qui génèrent pour l'État des excédents ou des déficits vis-à-vis des compagnies pétrolières), afin d'empêcher l'accumulation de passifs conditionnels publics.

### **MESURES PROGRAMMÉES POUR 2009**

Les autorités togolaises entendent poursuivre les efforts engagés afin de relancer l'économie dans une conjoncture extérieure défavorable. Pour ce faire, elles restent déterminées à approfondir l'assainissement des finances publiques, continuer de gérer la dette publique avec prudence en limitant le financement extérieur aux dons et aux prêts hautement concessionnels, et progresser dans la réforme structurelle des principaux secteurs d'exportation (banques, coton, phosphates). Elles savent combien il importe de relancer ces activités.

L'objectif de la politique budgétaire conduite cette année est d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie et de consolider la reprise tout en préservant les acquis de la stabilisation macroéconomique. Comme elles s'attendent à ce que l'économie intérieure paye un plus lourd tribut à la crise mondiale, les autorités togolaises continueront de suivre de très près l'évolution de la croissance et des revenus. Des bons du Trésor à six mois représentant l'équivalent d'environ 1,3 % du PIB seront émis pour accélérer les travaux urgents de réparation des infrastructures et l'apurement des arriérés intérieurs. Les autres réformes budgétaires clés viseront à i) rendre la nouvelle structure du Trésor opérationnelle, conformément aux directives de l'UEMOA, ii) améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement et, de façon plus générale, la gestion des finances publiques en poursuivant la réforme des marchés publics, et iii) rendre la Cour des comptes opérationnelle.

Les efforts déployés pour restructurer le secteur bancaire consisteront à finaliser les propositions visant à attirer des investisseurs stratégiques dans les quatre principales banques publiques, tout en continuant de suivre très attentivement la gestion de ces établissements durant le processus. Le gouvernement se dotera aussi, avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI, d'un mécanisme de gestion des créances improductives qui ont été échangées contre des effets publics.

La réforme des entreprises publiques se poursuivra comme prévu afin de rétablir leur santé financière et de promouvoir la production et les gains de productivité. Dans la filière coton, la nouvelle société bénéficiera d'une aide pour obtenir des crédits afin de mener à bien sa première année d'activité et, dans le secteur des phosphates, une stratégie de développement sera préparée en s'appuyant sur les conclusions de l'audit consacré à cette question.

### **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE PROCESSUS PPTE**

Le Togo a entrepris d'affiner sa stratégie de réduction de la pauvreté. Il prépare un DSRP complet en s'appuyant sur une large participation de tous les segments de la société, à savoir l'État, la société civile, les milieux d'affaires, les partenaires pour le développement et l'Assemblée nationale. Ce document devrait être soumis pour validation à l'échelle nationale et adoption par le Conseil des ministres avant la fin de ce mois.

Des avancées satisfaisantes sont aussi enregistrées en ce qui concerne d'autres conditions du passage au point d'achèvement visé dans l'Initiative PPTE. Ainsi, l'organe de réglementation des marchés publics devrait être en place fin avril 2009, la Cour des Comptes entrera en fonction en juin 2009, comme il a été dit plus haut, et le rapport annuel sur les recettes en provenance — et les paiements à destination — de la compagnie de phosphates seront publiés, conformément aux critères de l'ITIE. Les transactions elles-mêmes font déjà l'objet d'une publication régulière.

### **DÉFIS À MOYEN TERME**

Les autorités togolaises savent parfaitement qu'elles ne pourront atteindre des taux de croissance plus élevés à moyen terme que si elles sont en mesure de combler le retard pris dans les infrastructures, de stimuler la productivité en tirant parti des salaires modérés en vigueur et d'une main-d'œuvre compétitive et bien formée, et d'instaurer un climat propice à l'activité économique. Elles reconnaissent les carences qui subsistent dans ces domaines et souscrivent aux recommandations des services du FMI. L'approche qu'elles présentent dans leur SRP s'articule autour de trois piliers: i) moderniser les infrastructures, ii) améliorer la qualité de l'éducation et rendre celle-ci plus accessible, et iii) lever les obstacles qui s'opposent à la mise en place d'un climat favorable aux affaires, tels que le code de l'investissement, la fiscalité des entreprises et leur inscription au registre du commerce, les droits de propriété ou le système



judiciaire.

## CONCLUSION

Le Togo reste confronté à des problèmes de capacités et d'infrastructures. Néanmoins, les autorités feront tout ce qui est en leur pouvoir pour satisfaire dans les meilleurs délais aux conditions du passage au point d'achèvement visé dans l'Initiative PPTE, à savoir : continuer d'exécuter de façon satisfaisante le programme appuyé par la FRPC, élaborer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et remplir les conditions posées dans l'Initiative PPTE renforcée. Elles le feront tout en favorisant l'établissement d'un climat sociopolitique stable et la paix. Dans la conjoncture défavorable qui prévaut à l'heure actuelle, tous les efforts déployés et les engagements pris par les autorités devront être appuyés sans relâche par la communauté internationale. Il est primordial que le Togo puisse accéder à des ressources supplémentaires pour financer ses investissements et les réformes indispensables à la réalisation des objectifs énoncés dans le programme appuyé par la FRPC et dans son DSRP.

Compte tenu des antécédents favorables que les autorités togolaises continuent d'établir et de leur engagement réaffirmé à conduire des politiques avisées et à aller de l'avant dans les réformes, nous demandons au Conseil d'administration de soutenir le projet de décision.